



KPMG Audit  
Tour Eqho  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense  
France



26, boulevard du Général de Gaulle  
59100 Roubaix  
France

*Nacon S.A.*

***Rapport des commissaires aux comptes sur les  
comptes consolidés***

Exercice clos le 31 mars 2021  
Nacon S.A.  
396/466 rue de la Voyette - CRT 2 - 59273 Fretin  
*Ce rapport contient 59 pages*



**KPMG Audit**  
Tour Egho  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense  
France



28, boulevard du Général de Gaulle  
59100 Roubaix  
France

## **Nacon S.A.**

Siège social : 396/466 rue de la Voyette - CRT 2 - 59273 Fretin  
Capital social : € 84 908 919

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 mars 2021

A l'Assemblée générale de la société Nacon S.A.,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Nacon S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 mars 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- Établissement par le cabinet FMA d'une attestation portant sur les informations chiffrées établies par Nacon S.A. ayant un lien avec la comptabilité, [dans le cadre de l'octroi d'une subvention publique].

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### ***Evaluation des goodwill***

#### **Risque identifié**

Dans le cadre de son développement, le groupe réalise des opérations de croissance externe et reconnaît à ce titre des goodwill dont le montant total inscrit à l'actif du bilan consolidé s'élève à 31 150 milliers d'euros au 31 mars 2021. Pour chaque transaction, le goodwill est évalué à la date d'acquisition tel que défini dans la note 2.3.3 « Bases d'évaluation – regroupements d'entreprise ».

La direction s'assure lors de chaque clôture ou dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, que la valeur comptable de ces goodwill n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable. Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Etant donné l'intégration forte de ses activités, le groupe Nacon n'a qu'une seule UGT.

Tel que décrit dans la note 2.4.1 « Notes complémentaires au bilan – Note 1 – Goodwill », la valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée

par référence à des flux futurs de trésorerie après impôt et actualisés, sur un horizon de 3 ans, au-delà duquel ces flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill repose sur des estimations et le jugement de la direction, s'agissant notamment des flux de trésorerie, du taux de croissance à l'infini retenu pour leur projection et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Nous avons par conséquent considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.

#### **Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié**

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie de calcul de la valeur recouvrable de l'UGT de Nacon, mise en œuvre par la société, aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre du test de perte de valeur et vérifié notamment :

- la cohérence des prévisions de flux de trésorerie avec les performances de l'activité « Gaming » de l'exercice passé et les dernières estimations de la direction, établies dans le cadre du processus budgétaire du Groupe ;
- le calcul du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini avec l'aide de nos spécialistes en évaluation ;
- le test de sensibilité aux hypothèses clés entrant dans le calcul de la valeur recouvrable.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

#### ***Evaluation des coûts de développement des jeux***

##### **Risques identifiés**

Au 31 mars 2021, la valeur nette des coûts de développement des jeux édités par le Groupe, développés par des studios du Groupe ou des studios externes, inscrits en autres immobilisations incorporelles s'élève à 80 096 milliers d'euros.

Comme indiqué en 2.4.1 « Notes complémentaires au bilan – Note 2 – Autres immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés, les dépenses de développement diminuées des éventuels crédits d'impôt afférents sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. A la clôture de chaque exercice ou dès l'apparition d'indicateurs de pertes de valeurs, la direction estime, pour chaque jeu, les chiffres d'affaires et marges brutes prévisionnels. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des jeux, une dépréciation est pratiquée.

Les coûts de développement des jeux sont amortis de façon dégressive sur la durée de vie attendue des jeux, selon les perspectives de ventes associées qu'il s'agisse de support digital ou physique, à compter du lancement commercial du jeu. Les durées d'amortissements des jeux

sont amenées à évoluer en fonction des tendances du marché et des perspectives de commercialisation.

Le risque que la valeur nette comptable de ces actifs excède leur valeur recouvrable et que la dépréciation correspondante ne soit pas comptabilisée au bilan constitue selon nous, un point clé de l'audit, en raison de l'importance du poste dans les états financiers et du degré de jugement de la direction qu'implique la détermination des estimations de ventes futures des jeux.

#### **Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés**

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons pris connaissance des process mis en œuvre pour le suivi des coûts de développement des jeux, la définition des modalités d'amortissement et la détermination de la valeur recouvrable des jeux.

Nous avons apprécié la cohérence des dernières modalités d'amortissement retenues en les corroborant avec une analyse de données de chiffre d'affaires réalisée depuis le lancement commercial d'un échantillon représentatif de jeux.

Nous avons sélectionné des jeux en cours de développement ainsi que des jeux déjà commercialisés présentant des valeurs importantes immobilisées au 31 mars 2021 et, pour chaque jeu ainsi sélectionné, nous avons :

- apprécié le caractère raisonnable des modalités d'amortissement au regard de la durée de vie des jeux au moyen de l'analyse de données en réalisant, sur un échantillon représentatif, une corrélation entre l'évolution de la valeur nette des jeux et l'évolution du chiffre d'affaires cumulé, puis recalculé l'amortissement des coûts de développement à comptabiliser
- apprécié le caractère raisonnable des estimations de ventes futures de jeux conduisant à la détermination de la valeur recouvrable des jeux et notamment leur cohérence avec des réalisations passées pour des jeux similaires.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

#### **Reconnaissance du chiffre d'affaires « Jeux Digitaux » en fin de période**

##### **Risque identifié**

Comme indiqué en note 2.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés, la part du chiffre d'affaires digital continue de progresser et représente dorénavant 73% du chiffre d'affaires Jeux en 2020/2021 contre 69% en 2019/2020.

Tel qu'indiqué en 2.4.2 – Note 17 « Chiffre d'affaires », le chiffre d'affaires généré par les ventes digitales de jeux vidéo est constaté à partir de la date de mise à disposition du contenu aux consoles ou plateformes. Les montants garantis sont reconnus en chiffre d'affaires dès la mise

à disposition du master du jeu et les montants additionnels (royautés) qui dépendent des ventes futures sur les consoles et plateformes, sont reconnus au moment où ces ventes sont réalisées. En fin d'exercice, la société estime le chiffre d'affaires de royautés non encore facturé sur la base des ventes réalisées sur chaque plateforme.

Le chiffre d'affaires est également un indicateur clé de performance du groupe.

C'est pour ces raisons que nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires « Jeux Digitaux » en fin de période, comme un point clé de notre audit.

### **Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés**

Nous avons apprécié la conformité des principes de reconnaissance du chiffre d'affaires appliqués par Nacon à la norme IFRS 15 en vigueur. Nous avons notamment apprécié si Nacon avait satisfait entièrement ses obligations de performance lors de la livraison des masters des jeux aux consociers et plateformes et si les contrats ne comportaient pas d'obligations distinctes (nouveaux contenus, mises à jour gratuites, contenu téléchargeable premium et autres « add-ons » qui prolongent la durée de vie du jeu) qui seraient satisfaites ultérieurement.

Concernant les ventes digitales réalisées sur les plateformes au 31 mars 2021, mais non encore facturées, nous avons obtenu des extractions des données de ventes des plateformes, réalisées avant la clôture quand cela était possible, ou bien avons apprécié les calculs de la direction effectués sur la base des tendances de ventes observées depuis la sortie des jeux concernés.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

La déclaration de performance extra-financière appelle de notre part l'observation suivante :

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### ***Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Nacon S.A. par les statuts lors de la création de la société le 12 juillet 2019 pour le cabinet KPMG et par votre Assemblée générale du 22 janvier 2020 pour le cabinet Fiduciaire Métropole Audit.

Au 31 mars 2021, le cabinet KPMG et Fiduciaire Métropole Audit étaient dans la deuxième année de mission sans interruption depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### *Rapport au comité d'audit*

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

Paris la Défense, le 15 juin 2021

Roubaix, le 15 juin 2021

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Fiduciaire Métropole Audit



Stéphanie Ortega  
Associée

François Delbecq  
Associé

# 1 COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2021

## 1.1 ETAT DE SITUATION FINANCIERE

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	mar. 2021	mar. 2020
Goodwill	1	31 150	29 072
Droit d'utilisation		4 652	3 512
Autres immobilisations incorporelles	2	91 248	68 154
Immobilisations corporelles	3	1 762	1 006
Titres mis en équivalence	4	0	43
Autres actifs financiers	5	1 107	1 073
Actifs d'impôts différés	6	3 618	2 897
<b>Actifs non courants</b>		<b>133 538</b>	<b>105 758</b>
Stocks	7	25 046	27 417
Créances clients	8	47 017	39 529
Autres débiteurs	9	10 214	11 763
Actifs d'impôts exigibles		4 951	4 137
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	96 746	110 929
<b>Actifs courants</b>		<b>183 974</b>	<b>193 775</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>317 512</b>	<b>299 533</b>
Capital		84 909	84 909
Primes		73 679	73 679
Réserves consolidées		34 045	13 884
Résultat de la période		18 297	15 300
Ecart de conversion		(205)	111
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>210 725</b>	<b>187 883</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		(257)	(262)
<b>Total des capitaux propres</b>	16	<b>210 467</b>	<b>187 621</b>
Provisions à long terme	14	1 083	659
Passifs financiers à long terme	12	36 535	50 312
Dettes sur loyers long terme		2 932	1 991
Passifs d'impôts différés	13	486	118
<b>Passifs non courants</b>		<b>41 035</b>	<b>53 081</b>
Provisions à court terme	14	543	530
Passifs financiers à court terme	12	18 266	17 828
Dettes sur loyers court terme		1 757	1 545
Fournisseurs		21 181	19 570
Autres créditeurs	15	17 503	17 889
Passifs d'impôts exigibles		6 759	1 468
<b>Passifs courants</b>		<b>66 009</b>	<b>58 831</b>
<b>Total Passif et Capitaux Propres</b>		<b>317 512</b>	<b>299 533</b>

## 1.2 ETAT DU RESULTAT NET ET DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(en k€)	Notes	mar. 2021	mar. 2020
<b>Chiffre d'affaires</b>	17	<b>177 834</b>	<b>129 427</b>
Achats consommés	18	(84 342)	(50 377)
<b>Marge brute</b>		<b>93 493</b>	<b>79 050</b>
<b>Taux de marge brute en % du Chiffre d'affaires</b>		<b>52.6%</b>	<b>61.1%</b>
Autres produits opérationnels	19	1 189	705
Autres achats et charges externes	20	(18 047)	(19 272)
Impôts et Taxes		(438)	(702)
Charges de Personnel		(14 954)	(10 985)
Autres charges opérationnelles		(1 035)	(436)
Résultats sur cessions d'actifs		95	
<b>EBITDA *</b>		<b>60 302</b>	<b>48 361</b>
<b>Taux d'EBITDA en % du Chiffre d'affaires</b>		<b>33.9%</b>	<b>37.4%</b>
Amortissements des immobilisations		(27 771)	(25 741)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>32 531</b>	<b>22 620</b>
<b>Taux de ROC en % du Chiffre d'affaires</b>		<b>18.3%</b>	<b>17.5%</b>
Plans d'actions gratuites et stock-options	21	(5 057)	(2 038)
Autres éléments opérationnels non récurrents	22		0
Quote-part de résultat des sociétés MEE	23		(1)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>27 474</b>	<b>20 580</b>
<b>Résultat financier</b>	24	<b>(1 506)</b>	<b>(619)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>25 967</b>	<b>19 961</b>
Impôts sur les bénéfices	25	(7 721)	(4 705)
<b>Résultat net de la période</b>		<b>18 246</b>	<b>15 256</b>
Ecart de conversion		(316)	101
Ecart actuariels		(64)	
<b>Résultat global de la période</b>		<b>17 867</b>	<b>15 357</b>
<b>Résultat net de la période</b>		<b>18 246</b>	<b>15 256</b>
Part revenant aux minoritaires		(51)	(44)
<b>Résultat Net part du groupe</b>		<b>18 297</b>	<b>14 00</b>

### Résultat par action

<b>Résultat de base par action (en euro)</b>	26	0.22 €	0.23 €
<i>Nombre moyen pondéré d'actions</i>		84 877 034	67 964 615
<i>Résultat Net de la période - Part du Groupe</i>		18 297 197	15 300 490
<b>Résultat dilué par action (en euro)</b>	26	0.21 €	0.23 €
<i>Nombre moyen d'actions après dilution</i>		86 038 539	67 964 615
<i>Résultat Net de la période - Part du Groupe</i>		18 297 197	15 300 490

\* L'EBITDA n'est pas un indicateur prévu par les normes IFRS et n'a pas de définition standard. Se reporter à sa définition et au mode de calcul utilisé par le Groupe NACON au chapitre 2.3.1.

### 1.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Note	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves consolidées		Capitaux propres du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
					Réserves et report à nouveau	Ecart de conversion			
<b>Capitaux propres combinés au 31 mars 2019</b>					<b>67 533</b>	<b>10</b>	<b>67 544</b>	<b>0</b>	<b>67 544</b>
Résultat au 31 mars 2020					15 300		15 300	(44)	15 256
Autres éléments du résultat global						101	101		101
<b>Résultat global</b>					<b>15 300</b>	<b>101</b>	<b>15 401</b>	<b>(44)</b>	<b>15 357</b>
Apport partiel d'actifs Bigben Interactive *		65 097 988	65 098	516	(65 614)		0		0
Augmentation de capital		19 810 931	19 811	73 163	10 000		102 974		102 974
Plans actions gratuites BigBen Interactive					2 038		2 038		2 038
Contrat de liquidité					(75)		(75)		(75)
Participations ne donnant pas le contrôle							0	(218)	(218)
<b>Capitaux propres combinés au 31 mars 2020</b>		<b>84 908 919</b>	<b>84 909</b>	<b>73 679</b>	<b>29 183</b>	<b>111</b>	<b>187 883</b>	<b>(262)</b>	<b>187 621</b>
Résultat au 31 mars 2021					18 297		18 297	(51)	18 246
Autres éléments du résultat global					(64)	(316)	(380)		(380)
<b>Résultat global</b>					<b>18 233</b>	<b>(316)</b>	<b>17 917</b>	<b>(51)</b>	<b>17 867</b>
Plans actions gratuites					5 057		5 057		5 057
Contrat de liquidité					(38)		(38)		(38)
Participations ne donnant pas le contrôle					(95)		(95)	56	(39)
<b>Capitaux propres consolidés au 31 mars 2021</b>		<b>84 908 919</b>	<b>84 909</b>	<b>73 679</b>	<b>52 340</b>	<b>(205)</b>	<b>210 725</b>	<b>(257)</b>	<b>210 467</b>

\* Cet impact concerne l'apport partiel d'actifs représentant l'activité Gaming du groupe Bigben Interactive réalisé le 1<sup>er</sup> octobre 2019. L'effet de cet apport était déjà pris en compte dans les capitaux propres combinés à l'ouverture (à l'exception du résultat de la période allant du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2019), les comptes combinés résultant du détournement de ce même périmètre Gaming réalisé à partir des comptes consolidés historiques du groupe Bigben Interactive. Le résultat de cette activité Gaming du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 30 septembre 2019 est intégré dans le résultat consolidé au 31 mars 2020.

## 1.4 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

en k€

	Notes	mar. 2021	mar. 2020
<b>Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
<b>Résultat de la période</b>		<b>18 297</b>	<b>15 300</b>
<i>Elimination des charges et produits sans effet sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>			
• Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		0	1
• Part revenant aux minoritaires		(51)	(44)
• Dotations aux amortissements et pertes de valeur		27 771	25 741
• Variation des provisions		368	41
• Résultat net du financement		968	944
• Plus et moins-values de cessions		(83)	
• Autres produits et charges sans incidence financière		4 967	2 038
• Charge d'impôt		7 721	4 704
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>59 959</b>	<b>48 725</b>
Stocks		2 287	(6 968)
Créances d'exploitation	8	(6 854)	(13 905)
Dettes d'exploitation	15	8 243	(2 194)
<b>Variation du BFR</b>		<b>3 676</b>	<b>(23 067)</b>
<b>Trésorerie liée aux activités opérationnelles</b>		<b>63 635</b>	<b>25 658</b>
Impôt sur le résultat payé		(7 971)	(3 046)
<b>TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>		<b>55 664</b>	<b>22 613</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	2	(53 732)	(34 786)
Acquisition d'immobilisations corporelles	3	(1 203)	(477)
Cession d'immobilisations corporelles & incorporelles		97	0
Acquisition d'actifs financiers	5	(62)	(549)
Cession d'immobilisations financières		52	3
Dividendes reçus			0
Décassements relatifs aux acquisitions de filiales nets de la trésorerie nette acquise	1	(1 598)	(7 040)
<b>TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(56 446)</b>	<b>(42 849)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Augmentation des capitaux propres			102 975
Cession / Acquisition d'actions propres		(30)	
Intérêts payés		(987)	(903)
Encaissements provenant d'emprunts		2 750	36 093
Remboursements d'emprunts ou dettes financières		(14 565)	(11 476)
Autre			(1)
<b>TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	12	<b>(12 832)</b>	<b>126 687</b>
<b>Incidence des variations de cours de devises</b>		<b>(201)</b>	<b>(18)</b>
<b>Variation nette de trésorerie ou équivalent de trésorerie</b>		<b>(13 814)</b>	<b>106 432</b>
Trésorerie à l'ouverture		108 721	2 289
<b>Trésorerie à la clôture</b>	10	<b>94 906</b>	<b>108 721</b>

## 2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

### 2.1. BASE DE PREPARATION

#### 2.1.1 Préambule

Les comptes seront soumis à l'approbation de l'AG qui aura lieu le 30 juillet 2021 et pourront donc éventuellement être modifiés (IAS 10.17).

Les principaux éléments relatifs à la constitution du Groupe composé par Nacon et ses filiales sont décrits au sein de ce préambule

La société Nacon SAS, créée le 18 juillet 2019, est immatriculée sous le numéro 852 538 461 au RCS de Lille Métropole, pour une durée expirant le 17 juillet 2018.

Son objet social est le développement, l'édition, la commercialisation et la distribution de logiciels de jeux vidéo sous forme physique et numérique, ainsi que la conception, le développement, la fabrication et le négoce d'accessoires de jeux vidéo.

Bigben Interactive SA, la maison-mère de Nacon, a développé au fil des ans un Pôle Gaming en France et à l'international, notamment au travers des filiales qu'elle a constituées, et a également procédé à des acquisitions de studios de jeux vidéo, avec pour objectif de devenir l'un des acteurs significatifs mondiaux dans le secteur des jeux vidéo sur tous supports et des accessoires apparentés.

La filialisation de cette activité au sein de la société Nacon s'est inscrite, du point de vue juridique et économique, dans une opération de structuration interne du groupe Bigben Interactive qui avait pour objectif d'optimiser l'organisation opérationnelle et stratégique des activités dédiées au Pôle Gaming.

L'apport partiel d'actif a été réalisé à l'issue d'un détournement des activités Gaming de Bigben Interactive SA, de Bigben Interactive Espana et de Bigben Interactive (HK) Ltd, l'ensemble des actifs des autres filiales essentiellement concentrés sur l'activité Gaming ayant été apportés intégralement à Nacon SAS. En revanche, en Espagne et à Hong Kong où les filiales de Bigben Interactive SA avaient une part importante de leur activité autre que l'activité Gaming (Mobile et Audio), il a été procédé à une scission de ces filiales. Les actifs liés à l'activité Gaming ont été apportés en conséquence à des nouvelles sociétés créées à cet effet, Nacon Gaming Espana et Nacon (HK) Ltd, préalablement à l'apport partiel d'actif effectué le 31 octobre 2019 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2019 par Bigben Interactive SA en faveur de Nacon SAS.

A la suite de l'apport partiel d'actif, Nacon détient, directement ou indirectement, les titres des sociétés Nacon (HK) Ltd, Nacon Gaming Espana, Bigben Interactive Belgium SA, Bigben Interactive Nederland BV, Bigben Interactive GmbH (Allemagne), Bigben Interactive Italia Sprl, Games.fr SAS, Cyanide SAS, Amusement Cyanide Inc., Eko Software SAS, Kylotonn SAS, Spiders SAS, Lunar Great Wall Studios S.r.l. (RaceWard) et de la joint-venture Bigben Interactive USA Inc.

Cette réorganisation a permis de conférer une identité propre au Pôle Gaming, en le dotant de moyens propres et adaptés pour accroître son développement notamment en matière de financement. Pour accompagner la croissance future et poursuivre la politique sélective d'acquisitions de studios de jeux, Nacon a levé des fonds par voie d'offre au public et a procédé à son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Le groupe Bigben Interactive a conservé le contrôle de Nacon à l'issue de son introduction en bourse.

Dans le cadre du projet d'introduction en bourse, des comptes combinés ont été établis pour les besoins de la présentation de l'information historique au titre des trois périodes de 12 mois closes respectivement le 31/03/2017, 31/03/2018 et 31/03/2019. Ces comptes combinés ont été établis comme si les opérations d'apports avaient été réalisées au 1<sup>er</sup> avril 2016, à l'exception de ceux relatifs à des filiales ou entreprises associées acquises après le 1<sup>er</sup> avril 2016, consolidées ou mises en équivalence dans les comptes combinés à compter de la date à laquelle le groupe Bigben Interactive SA en a obtenu le contrôle ou l'influence notable.

La filialisation des activités Gaming en France, Hong-Kong et Espagne et la constitution juridique du Groupe Nacon au 1<sup>er</sup> octobre 2019 au travers de l'apport partiel d'actifs des activités Gaming de Bigben Interactive SA à Nacon SAS s'analyse comme une opération de restructuration interne comptabilisée en valeur comptable. Dans ce contexte, et en l'absence de précision dans les IFRS pour de telles opérations de regroupement d'entreprises sous contrôle commun, Nacon a établi ses premiers comptes consolidés pour l'exercice clos le 31/03/2020 dans la continuation des comptes combinés déjà établis comme si les opérations d'apports avaient été réalisées à l'ouverture de l'exercice comparatif, au 1<sup>er</sup> avril 2018.

## 2.1.2 Périmètre de consolidation

### ♦ Liste des sociétés consolidées

Au 31 mars 2021 :

Société	Pays	Détention	Méthode de consolidation
NACON SA	France	Société mère	
BIGBEN BELGIUM SA	Belgique	100.00%	Intégration globale
BIGBEN NEDERLAND BV.	Pays-Bas	100.00%	Intégration globale
NACON HK Ltd.	Hong-Kong	100.00%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE Gmbh	Allemagne	100.00%	Intégration globale
NACON GAMING ESPANA SL.	Espagne	100.00%	Intégration globale
BIGBEN ITALIA SRL	Italie	100.00%	Intégration globale
GAMES.FR SAS	France	100.00%	Intégration globale
KYLOTONN SAS	France	100.00%	Intégration globale
CYANIDE SAS	France	100.00%	Intégration globale
CYANIDE AMUSEMENT Inc.	Canada	100.00%	Intégration globale
EKO SOFTWARE SAS	France	100.00%	Intégration globale
SPIDERS SAS	France	100.00%	Intégration globale
LUNAR GREAT WALL STUDIOS S.r.l.	Italie	53.15%	Intégration globale
NACON GAMING INC	Etats-Unis	100.00%	Intégration globale
NACON PTY Ltd	Australie	100.00%	Intégration globale
NEOPICA SRL	Belgique	100.00%	Intégration globale

Au 31 mars 2020 :

Société	Pays	Détention	Méthode de consolidation
NACON SA	France	Société mère	
BIGBEN BELGIUM SA	Belgique	100,00%	Intégration globale
BIGBEN NEDERLAND BV.	Pays-Bas	100,00%	Intégration globale
NACON HK Ltd.	Hong-Kong	100,00%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE Gmbh	Allemagne	100,00%	Intégration globale
NACON GAMING ESPANA SL.	Espagne	100,00%	Intégration globale
BIGBEN ITALIA SRL	Italie	100,00%	Intégration globale
GAMES.FR SAS	France	100,00%	Intégration globale
KYLOTONN SAS	France	100,00%	Intégration globale
CYANIDE SAS	France	100,00%	Intégration globale
CYANIDE AMUSEMENT Inc.	Canada	100,00%	Intégration globale
EKO SOFTWARE SAS	France	100,00%	Intégration globale
SPIDERS SAS	France	100,00%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE USA Inc.	Etats-Unis	50,00%	Mise en équivalence
LUNAR GREAT WALL STUDIOS S.r.l.	Italie	43,15%	Intégration globale
NACON GAMING INC	Etats-Unis	100,00%	Intégration globale
NACON PTY Ltd	Australie	100,00%	Intégration globale

### ♦ Variation de périmètre

Cf. note 2.2.2

Neopica Srl est entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe NACON depuis le 19 octobre 2020, date de son acquisition.

Une participation complémentaire de 10% dans le capital de Lunar Great Wall Studios Srl (Raceward) a été prise le 7 octobre 2020, portant la participation à 53,15% de cette société.

La société Bigben Interactive USA, sans activité ces dernières années, a été dissoute le 17 août 2020.

## 2.2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020/2021

### 2.2.1 Développement commercial

En 2020/2021, le chiffre d'affaires annuel consolidé atteint 177,8 M€, en hausse de 37,4 % par rapport à 2019/20.

- Jeux vidéo :

L'activité jeux vidéo a été caractérisée par un triplement des ventes issues du back catalogue à 31,0 M€, et par de beaux succès parmi lesquels *Werewolf® : the Apocalypse – Earthblood*, *WRC® 9*, *Tennis World Tour® 2*, *Hunting Simulator® 2*. Malgré les décalages de sorties majeures sur l'exercice 2021/22, le chiffre d'affaires ne ressort qu'en léger recul (- 2,4%) à 69,0 M€, par rapport à l'exercice 2019/20.

La part du chiffre d'affaires digital continue de progresser et représente dorénavant 73% du d'affaires Jeux en 2020/2021 contre 69% en 2019/2020.

- Accessoires Gaming :

L'activité Accessoires réalise un chiffre d'affaires record de 103,2 M€, en hausse de 96,1%. Cette performance est due à la contribution en année pleine des casques premium de la marque *RIG®*, aux ventes soutenues des manettes sous licence, ainsi qu'au démarrage en fin d'exercice des accessoires pour la nouvelle console Xbox® Series X|S.

### 2.2.2 Evolution du périmètre

- Acquisition de l'intégralité du capital de Neopica Srl

Nacon a acquis le 19 octobre 2020 en numéraire l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement Neopica Srl. Des compléments de prix basés sur la qualité et le potentiel commercial des 2 prochains développements de jeux pourront être versés aux cédants dans les 12 mois suivant la sortie de ces jeux. Ceux-ci sont plafonnés et conditionnés à l'atteinte d'un niveau de qualité et d'un nombre d'exemplaires des futurs jeux vendu.

Créé en 2007, entre-autres par Peter Vermeulen et Filip Hautekeete, Neopica est un studio belge reconnu qui a développé une soixantaine de jeux, dont nombre de casual games destinés à plaire au plus large public, en particulier les enfants, avant d'aborder des jeux de simulations plus complexes.

Une fructueuse collaboration lie Neopica à Nacon depuis plusieurs années. Neopica a ainsi réalisé les jeux de chasse *Hunting Simulator 1 & 2* puis le jeu de course *FIA European Truck Racing Championship*. Pour ce dernier jeu, Neopica a utilisé le moteur *KT Engine*, développé par le studio *Kylotonn*.

Installé en Belgique à Gand, le studio fait travailler environ 30 développeurs et développe aujourd'hui son expertise sur les consoles Next Gen (*PlayStation®5* et *Xbox Series X|S*).

M. Peter Vermeulen et M. Filip Hautekeete, actuels dirigeants et co-fondateurs du studio, continueront à diriger Neopica en jouissant d'une grande autonomie afin de pouvoir se concentrer sur l'aspect créatif de ses productions.

Neopica Srl est consolidé dans les comptes du Groupe à compter de la date d'acquisition.

Au vu de l'aspect non significatif pour le Groupe Nacon de l'acquisition de Neopica, aucune information financière pro forma détaillée n'est requise.

Les compléments de prix sont inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 0,6 M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition est basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon en date d'acquisition quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix et tiennent compte principalement des statistiques de ventes historiques de Neopica connues en date d'acquisition et de la note *Metacritic* obtenue pour ses derniers jeux *Overpass* et *Hunting Simulator 2*, respectivement sortis en février 2020 et juin 2020, en prenant l'hypothèse que les prochains jeux développés connaîtront a minima les mêmes succès.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Nacon pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier sera évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat jusqu'à son dénouement.

## Impact de l'acquisition de Neopica Srl

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de regroupement d'entreprises. La valorisation provisoire des actifs et passifs acquis de Neopica Srl se détaille comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	
Immobilisations corporelles	20
Impôts différés actifs	91
Créances	73
Disponibilités	441
Charges constatées d'avance	4
Dettes diverses	-106
<b>Total des actifs nets identifiables acquis</b>	<b>523</b>
Goodwill	2 077
Juste valeur de la contrepartie transférée	2 600

### ○ Acquisition d'une participation complémentaire dans le capital de Lunar Great Wall Studios Srl (Raceward)

Bigben interactive avait pris le 29 juillet 2019 une participation de 43,15% dans le capital du studio de développement italien Lunar Great Wall Studios S.r.l. plus connu sous le nom commercial RaceWard, avec une option exerçable à tout moment d'ici le 31 décembre 2021 pour acquérir 10% supplémentaires du capital.

Cette participation avait été transférée à Nacon comme toutes les autres participations dans des studios de jeu vidéo au titre de l'apport partiel d'actifs effectué le 31 octobre 2019.

L'approche IFRS 10 repose sur une logique de « capacité à exercer un contrôle ». Au regard de l'absence d'existence d'obstacles à l'exercice du contrôle et des intérêts commerciaux éventuels respectifs des parties en présence, il en a été conclu que le Groupe Nacon exerçait depuis le 29 juillet 2019 le contrôle sur la Société Lunar Great Wall Studios S.r.l. et que cette Société devait être consolidée.

Conformément aux règles de la norme IFRS 3, un goodwill provisoire de 0,3 M€ avait ainsi été comptabilisé dans le bilan au 31 mars 2020. L'allocation du prix d'acquisition est désormais définitive.

<i>En milliers d'euros</i>	
Immobilisations incorporelles	0
Immobilisations corporelles	56
Créances	66
IDA	457
Charges constatées d'avance	0
Disponibilités	0
Provisions pour risques	-11
Dettes	-950
<b>Total des actifs nets identifiables acquis</b>	<b>-383</b>
<b>Part des actifs nets identifiables acquis</b>	<b>-165</b>
Goodwill	345
Juste valeur de la contrepartie transférée	180

Nacon a ensuite exercé l'option susdite le 7 octobre 2020, portant sa participation à 53,15% et a réglé ce complément de participation en numéraire.

Conformément à la norme IFRS 3, cette acquisition complémentaire de titres d'entreprise déjà intégrée globalement a été considérée comme une transaction entre la part du groupe dans les capitaux propres et les intérêts minoritaires et n'a pas entraîné de comptabilisation de goodwill complémentaire. Les intérêts minoritaires acquis ont ainsi été reclassés dans les Capitaux propres – Part du groupe et l'élimination du prix d'acquisition des titres a été imputé sur les Capitaux propres – Part du groupe. L'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres acquise a donc été comptabilisé dans les capitaux propres et les valeurs comptables consolidées des actifs et passifs de la filiale concernée, y compris le goodwill, n'ont pas été

modifiées.

- **Dissolution de la joint-venture Bigben USA Inc**

La société Bigben USA Inc, sans activité ces dernières années et consolidées selon la méthode de mise en équivalence, a été dissoute le 17 août 2020. Au 31 mars 2021 elle ne fait ainsi plus partie du périmètre de consolidation du groupe Nacon.

### **2.2.3 Actionnariat**

- ◆ **Attribution d'Actions Gratuites 2020**

Le Conseil d'administration de Nacon SA du 7 septembre 2020 a attribué 1.123.983 Actions Gratuites Nacon aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe, soit 512 bénéficiaires, en application des termes et conditions prévus lors des acquisitions des studios et en rémunération des efforts soutenus du personnel pour le succès de l'IPO.

L'acquisition définitive au bout d'un an ou de trois ans est liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant.

Le Conseil d'administration de Nacon SA du 26 octobre 2020 a attribué 43.282 Actions Gratuites Nacon à certains managers clés de studios du Groupe Nacon nouvellement acquis. L'acquisition définitive au bout de trois ans est liée à une condition de présence continue.

Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites Nacon définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles Nacon par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 1.167.265 actions Nacon attribuées, soit 1.167.265 Euros, ayant été constituée lors de l'attribution.

La charge IFRS 2 comptabilisée au titre de l'exercice 2020/2021 pour ces plans d'actions s'élève à 3,8 M€ avec pour contrepartie les réserves.

### **2.2.4 Autres évènements**

- ◆ **Crise sanitaire du Covid-19 (Coronavirus)**

Le Groupe a mis en place un plan de télétravail, évoluant en fonction du risque sanitaire et des directives gouvernementales, afin de préserver la santé de ses collaborateurs et de permettre une poursuite de l'activité dans le respect des règles de prévention sanitaire.

D'un point de vue économique, la crise sanitaire du Covid-19 a eu un effet positif tant sur les ventes digitales back catalogue de jeux que sur les accessoires Gaming :

- Le Groupe a pu s'appuyer sur le dynamisme de ses ventes digitales back catalogue qui a représenté 31 M€ sur l'exercice contre 10,8 M€ l'exercice précédent ;
- La demande mondiale en accessoires liés aux nouveaux modes de télétravail, de visioconférence ou de loisirs (casques, manettes, etc.) a fortement augmenté au bénéfice des accessoires de Nacon.

Dans un contexte mondial de pénurie de composants, la société a su anticiper ses approvisionnements et a ainsi pu livrer régulièrement les circuits de distribution.

Aucune tension de trésorerie n'a eu lieu, la société disposait de liquidités importantes pour son développement du fait de la récente introduction en bourse qui lui a permis de lever 103 M€ (après déduction des frais d'introduction) en mars 2020.

- ◆ **Evolution de l'endettement**

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit sur la période.

## 2.2.5 Evènements post clôture

### ♦ Acquisition de l'intégralité du capital de Passtech Games

Le 1<sup>er</sup> avril 2021 Nacon SA a acquis 100 % du capital et des droits de vote de Passtech Games

Créé en 2012, PASSTECH a forgé son expérience en développant plusieurs jeux (Space Run, Space Run Galaxy, Masters of Anima) sur différentes plateformes avant de se spécialiser sur les jeux d'action rogue like avec Curse of the Dead Gods ®, sorti récemment et qui rencontre un énorme succès tant critique que commercial.

Cette opération permet à NACON de soutenir le remarquable savoir-faire de l'équipe de développeurs spécialisés dans la création de jeux d'action rogue-like.

### ♦ Acquisition de l'intégralité du capital de Big Ant

Le 3 mai 2021 Nacon SA a acquis 100 % du capital et des droits de vote de Big Ant pour un prix global maximum de 35 M€, sur la base de :

- un prix net de 15 M€ (après déduction du cash et de la dette) payé à la signature, intégralement en numéraire ;
- un complément de prix, payable pour 50 % en numéraire et pour 50% par création d'actions nouvelles Nacon, basé sur les performances jusqu'au 31 mars 2024.

Créé en 2001 par un vétéran de l'industrie du jeu vidéo, Ross Symons, Big Ant est l'un des plus grands et des plus anciens développeurs indépendants de jeux vidéo d'Australie. Le studio a développé des jeux pour des franchises légendaires comme Spyro the Dragon mais est surtout connu pour ses franchises sportives de grande qualité telles que, l'Australian Football League (AFL), Rugby League, le tennis et le cricket.

### ♦ Poursuite de la crise sanitaire du Covid-19 (Coronavirus)

Le Groupe NACON ne prévoit pas de répercussions négatives de cette crise sanitaire sur ses ventes et sur sa rentabilité de l'exercice 2021/22 étant donné la dynamique du secteur des Jeux Vidéo.

Le Groupe n'anticipe pas de difficultés de trésorerie, la société dispose toujours de liquidités importantes pour son développement du fait de sa récente introduction en bourse qui lui avait permis de lever 103 M€ (après déduction des frais d'introduction) en mars 2020.

Les créances clients du 31 mars 2021 sont collectées conformément aux délais de règlement prévus.

La société écoule ses stocks de façon satisfaisante, quelques ruptures sont intervenues ponctuellement sur certaines lignes de produits.

## 2.3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

### 2.3.1 Déclaration de conformité

Comme indiqué en 2.1.2, les comptes consolidés de Nacon et de ses filiales (le « Groupe ») sont établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables à l'exercice clos au 31 mars 2021 avec, en comparatif, l'exercice clos au 31 mars 2020.

Les comptes consolidés de Nacon au 31 mars 2020 ont été constitués de 6 mois de « comptes combinés » de l'activité Gaming établis à partir des livres comptables de la société Bigben Interactive et de ses filiales Gaming couvrant la période d'avril 2019 à septembre 2019 auxquels ont été additionnés les flux et éléments du nouvel ensemble couvrant la période d'octobre 2019 à mars 2020.

Le référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne.

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations, entrés en vigueur et applicables aux exercices couverts par les comptes consolidés, sont détaillées ci-dessous.

♦ **Normes et interprétations nouvellement applicables à l'exercice clos le 31 mars 2021**

Nouveaux textes IFRS	Date application UE (exercice ouvert à compter du)	Principales incidences
Modifications d'IAS 1 et IAS 8 – Définition du terme « significatif »	01/01/2020	Ces amendements et interprétations n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés au 31 mars 2021.
Modification des références au cadre conceptuel dans les normes	01/01/2020	Ces amendements et interprétations n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés au 31 mars 2021.
Modifications d'IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 – Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1	01/01/2020	Ces amendements et interprétations n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés au 31 mars 2021.
Modifications d'IFRS 3 – Définition d'une entreprise	01/01/2020	Ces amendements et interprétations n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés au 31 mars 2021.
Modification temporaire d'IFRS 16 – Compensation de loyers dans le cadre de Covid-19	01/01/2020	Ces amendements et interprétations n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés au 31 mars 2021.

♦ **Nouveaux textes applicables par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021**

Nouveaux textes IFRS	Date application UE (exercice ouvert à compter du)
Modifications d'IFRS 3 – Référence au cadre conception	Non précisée
Modifications d'IAS 37 – Coûts d'exécution d'un contrat (hors dispositions transitoires en l'absence d'adoption européenne)	Non précisée
Améliorations annuelles – 2018/2020 (uniquement pour les amendements relatifs à IFRS 9 et IFRS 16)	Non précisée

En l'absence de date d'application effective au sein de l'UE, les différentes modifications présentées dans le tableau ci-dessus ne sont pas adoptées.

Le groupe n'attend pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du fait de leur adoption.

♦ **Utilisation de l'indicateur alternatif de performance « EBITDA »**

L'EBITDA ("Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization") se définit comme le résultat d'exploitation courant avant dépréciation et amortissement des actifs corporels et incorporels. Il s'agit en effet des revenus avant intérêts, impôts (taxes), dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations (mais après dotations aux provisions sur stocks et créances clients). Cet EBITDA basé sur le résultat d'exploitation courant n'intègre donc pas les charges IFRS 2 relatives aux actions gratuites et stock-options ni les autres éléments opérationnels non récurrents puisque ces derniers sont exclus du résultat d'exploitation courant.

Le Groupe considère l'EBITDA, comme un indicateur alternatif de performance.

L'EBITDA est en effet l'un des principaux indicateurs suivis par le Groupe afin de gérer et évaluer ses résultats d'exploitation, de prendre des décisions d'investissements et de répartition des ressources voire d'évaluer la performance des membres de sa direction.

Le Groupe estime que cet indicateur est utile aux lecteurs de ses comptes puisqu'il leur fournit une mesure de ses résultats d'exploitation qui exclut des éléments n'affectant pas la trésorerie comme les dépréciations et les amortissements, fournissant des informations concernant le résultat des activités commerciales courantes du

Groupe et la génération de flux de trésorerie qui permettent aux investisseurs de mieux identifier les tendances de sa performance financière. Ainsi, l'EBITDA mesure la capacité d'une organisation à dégager une marge sur la vente de produits ou de services sur une période donnée sans tenir compte des pratiques d'amortissement qui peuvent varier selon les pays.

L'EBITDA n'est pas un indicateur prévu par les normes IFRS et n'a pas de définition standard. Par conséquent, les modalités de calcul de l'EBITDA utilisées par le Groupe Nacon pourraient ne pas être comparables à celles d'autres mesures avec un nom similaire utilisées par d'autres groupes.

<b>Calcul de l'EBITDA</b>		
<b>(en k€)</b>	<b>mar. 2021</b>	<b>mar. 2020</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>32 531</b>	<b>22 620</b>
Amortissements des immobilisations	27 771	25 741
<b>EBITDA</b>	<b>60 302</b>	<b>48 361</b>
<i>Taux d'EBITDA en % du Chiffre d'affaires</i>	<i>33.9%</i>	<i>37.4%</i>

#### ♦ Utilisation de l'indicateur financier « Marge brute »

Le groupe calcule sa Marge brute en faisant la différence entre le Chiffre d'affaires et les achats consommés des ventes Retail (jeux Retail et accessoires).

### 2.3.2 Base de préparation

Les comptes sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

#### ♦ Recours à des estimations

La préparation des comptes selon les IFRS nécessite de la part de la direction des estimations et des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les comptes présentés ainsi que les informations données dans les notes annexes du Groupe.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité.

En particulier, sur les exercices couverts par les comptes consolidés, la Direction a réexaminé ses estimations concernant :

- la valeur recouvrable des goodwill afin d'identifier d'éventuelles perte de valeur (Note 1)
- les actifs d'impôts relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (Note 6)
- les provisions (Note 14)
- les durées d'utilisation des coûts de développement relatifs aux jeux (cf ci-dessous)

Les coûts de développement des jeux sont amortis sur la durée de vie attendue des jeux (allant actuellement de 1 à 4 ans) en dégressif selon les perspectives de ventes associées qu'il s'agisse de support digital ou physique, à compter du lancement commercial du jeu. Dans le cadre de l'application d'IAS 38, les durées d'amortissements des jeux sont amenées à évoluer en fonction des tendances du marché et des perspectives de ventes.

Afin de tenir compte de la digitalisation du marché du jeu vidéo, du poids croissant des ventes de jeux sur plateformes et de l'allongement de la durée de vie des jeux corrélativement, les modalités d'amortissement actuelles des coûts de développement des nouveaux jeux commercialisés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 par Nacon S.A. consistent en un amortissement dégressif sur quatre ans.

### 2.3.3 Bases d'évaluation

#### ♦ Critères de consolidation

Les sociétés contrôlées par le Groupe sont consolidées dès la date à laquelle le Groupe en obtient le contrôle. Les sociétés dans lesquelles le Groupe, sans en avoir le contrôle, exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels clos au 31 mars 2021, et retraitées le cas échéant en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

#### ◆ **Regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, le Groupe prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables lorsque les décisions relatives aux activités pertinentes doivent être prises.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé à la juste valeur au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

#### ◆ **Participations ne donnant pas le contrôle**

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe choisit d'évaluer toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur, soit au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions conclues avec les propriétaires agissant en leur qualité de propriétaires. Les variations des participations ne donnant pas le contrôle sont déterminées sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale. Aucun ajustement n'est pratiqué sur le goodwill et aucun profit ni aucune perte ne sont comptabilisés en résultat.

#### ◆ **Filiales**

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque les relations de la société avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à un rendement variable et qu'elle a la possibilité d'influer sur ce rendement du fait du pouvoir qu'elle exerce sur cette entité.

Les comptes des filiales sont inclus dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

#### ◆ **Entreprises associées**

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50 % des droits de vote d'une entité.

Les comptes consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de la mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.

Les quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe sont présentées après le résultat opérationnel courant et les quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence dont la nature opérationnelle n'est pas dans le prolongement de l'activité du groupe sont présentées après le résultat avant impôt.

#### ◆ **Opérations internes au Groupe**

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble combiné.

#### ♦ Conversion en euro des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du Groupe est l'euro.

Les filiales étrangères du groupe ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

- Les actifs et passifs des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euro au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes.
- Les produits et les charges de ces sociétés ainsi que leurs flux de trésorerie sont convertis au cours de change moyen du trimestriel au cours duquel ont lieu les transactions.
- Les écarts qui découlent de la conversion sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global, dans une composante séparée dans les capitaux propres.
- Les principaux de change utilisés sont les suivants :

		<b>Taux Moyen</b>	<b>Taux clôture</b>
		mars-21	mars-21
Hkd	1 Hkd = X Eur	<b>0.110519</b>	<b>0.109706</b>
	1 Eur = X hkd	9.048192	9.115300
Usd	1 Usd = X Eur	<b>0.856818</b>	<b>0.852878</b>
	1 Eur = X Usd	1.167108	1.172500
Cad	1 Cad = X Eur	<b>0.648912</b>	<b>0.676498</b>
	1 Eur = X Cad	1.541042	1.478200

		<b>Taux Moyen</b>	<b>Taux clôture</b>
		mars-20	mars-20
Hkd	1 Hkd = X Eur	<b>0.115126</b>	<b>0.117723</b>
	1 Eur = X hkd	8.686158	8.494500
Usd	1 Usd = X Eur	<b>0.899894</b>	<b>0.912742</b>
	1 Eur = X Usd	1.111242	1.095600
Cad	1 Cad = X Eur	<b>0.676365</b>	<b>0.640328</b>
	1 Eur = X Cad	1.478492	1.561700

#### ♦ Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères (hors dérivés) sont convertis en euro au cours de change de clôture. Les écarts de change en découlant sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs non monétaires, libellés en monnaie étrangère sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux modalités décrites dans la note sur les instruments financiers.

### 2.3.4 Principes comptables

Les principes comptables sont directement présentés dans les notes afférentes auxquels ils se rapportent afin d'améliorer la lecture des comptes.

### 2.3.5 Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

Le groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,

La description de ces risques financiers, la politique, les procédures de mesures et de gestion de ces risques ainsi que les informations quantitatives relatives à ces différents risques figurent directement dans les notes des postes concernés du bilan (Note 8) ou du compte de résultat (Notes 34,35 et 36).

### 2.3.6 Informations sectorielles

Nacon propose une large gamme de jeux vidéo et d'accessoires Gaming répondant aux besoins de son marché.

Dans le cadre de la filialisation de l'activité Gaming au sein de la société Nacon, les entités Bigben Interactive SA, Bigben Interactive Hong Kong Ltd et Bigben Interactive Espana ont fait l'objet d'un détournement et leurs activités Gaming ont été logées dans de nouvelles entités créées à cet effet. Les autres filiales du Groupe ont été rattachées au pôle Gaming et leurs titres ont été transférés à Nacon SAS.

Etant donné l'organisation très intégrée de l'activité « Gaming », un grand nombre de coûts relatifs aux « jeux vidéo » et « accessoires » sont mutualisés. Les clients « Jeux Vidéo » et « Accessoires » sont, la plupart du temps communs. Le groupe ne détermine par conséquent qu'un Résultat Opérationnel Courant Groupe.

Les jeux développés par les studios acquis sont commercialisés par l'ensemble des entités du Groupe et participent par conséquent à la génération de cash flows global de NACON.

Les ventes de jeux sous forme digitale sont exclusivement facturées depuis la France.

Les filiales de distribution du Groupe basées à l'étranger sont chargées des ventes physiques de l'ensemble des produits « gaming ». La filiale basée à Hong Kong est chargée principalement du développement et de l'approvisionnement des accessoires auprès de partenaires fabricants.

Ainsi, chaque filiale du Groupe Nacon a un rôle spécifique dans la chaîne de valeur du groupe.

Dans ce contexte, le Groupe Nacon considère qu'il opère ses activités au sein d'un unique secteur d'activité opérationnel « Nacon Gaming » qui regroupe le développement, l'édition et la distribution de jeux vidéo ainsi que la conception et distribution d'accessoires pour consoles de jeu vidéo et PC. Les jeux vidéo et les accessoires s'adressent au même marché et ont les mêmes caractéristiques économiques.

L'information présentée ci-dessous est celle qui est utilisée par le principal décideur opérationnel du groupe Nacon pour ses besoins du reporting interne. Le principal décideur opérationnel du groupe Nacon au sens d'IFRS 8 est un binôme qui réunit le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué du Groupe Nacon.

### 2.3.7 Principe Comptable – Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation. La trésorerie et équivalents à l'ouverture et à la clôture mentionnée dans le tableau de flux comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement ainsi que les concours bancaires courants.

## 2.4. NOTES COMPLEMENTAIRES

### 2.4.1 Notes complémentaires au bilan

#### ♦ Note 1 – Goodwill

Entités acquises en milliers d'euros	BBI Belgique	Cyanide SA	Eko	Kylotonn	Spiders	Neopica	RaceWard	TOTAL
Goodwill issu des transactions de l'exercice clos au 31 mars 2021	1 088	12 539	6 058	3 770	5 273	2 077	345	31 150
Perte de valeur								0
Regroupement d'entreprises						2 077		2 077
Goodwill issu des transactions de l'exercice clos au 31 mars 2020	1 088	12 539	6 058	3 770	5 273		345	29 072

#### ⇒ Principe Comptable - Goodwill

Les goodwill ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », et IAS36 « dépréciation d'actif ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur au minimum une fois par an à la date de clôture. Pour ce test, les goodwill sont ventilés par UGT ou groupe d'UGT (Unités Génératrices de Trésorerie), qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des entrées de trésorerie indépendantes. Etant donné l'intégration forte de son activité, le groupe n'a qu'une seule UGT (voir ci-dessous).

Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées ci-dessous.

Les goodwill sont inscrits à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur. En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite en résultat. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet de reprise.

#### **Description des transactions de l'exercice 2020/2021 :**

Le groupe a réalisé les transactions suivantes au cours de l'exercice 2020/2021 :

- le 7 octobre 2020, prise d'une participation complémentaire de 10% dans le capital du studio de développement italien Lunar Great Wall Studios S.r.l. ;
- le 19 octobre 2020, acquisition de 100% des titres et des droits de vote de la société Neopica Srl.

#### **Neopica Srl**

Nacon a acquis le 19 octobre 2020 en numéraire l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement Neopica Srl. Des compléments de prix basés sur la qualité et le potentiel commercial des 2 prochains développements de jeux pourront être versés aux cédants dans les 12 mois suivant la sortie de ces jeux. Ceux-ci sont plafonnés et conditionnés à l'atteinte d'un niveau de qualité et d'un nombre d'exemplaires des futurs jeux vendu.

Les détails de calcul des goodwills sont présentés en note 2.2.2 Evolution du périmètre.

## **Transactions ayant eu lieu sur l'exercice 2019/2020 et éventuelles incidences sur la période en cours**

Le groupe avait réalisé les transactions suivantes au cours de l'exercice 2019/2020 :

- le 29 juillet 2019, prise d'une participation de 43,15% dans le capital du studio de développement italien Lunar Great Wall Studios S.r.l. ;
- le 3 septembre 2019, acquisition de 100% des titres et des droits de vote de la société Spiders SAS.

### **RaceWard (Lunar Great Wall Studios S.r.l.)**

Bigben interactive avait pris le 29 juillet 2019 une participation de 43,15% dans le capital du studio de développement Lunar Great Wall Studios S.r.l. assortie d'une option pour acquérir 10% supplémentaire du capital lui permettant d'augmenter sa part d'intérêts à 53,15%.

Cette participation avait été transférée à Nacon comme toutes les autres participations dans des studios de jeu vidéo au titre de l'apport partiel d'actifs effectué le 31 octobre 2019.

L'approche IFRS 10 repose sur une logique de « capacité à exercer un contrôle ». Au regard de l'absence d'existence d'obstacles à l'exercice du contrôle et des intérêts commerciaux éventuels respectifs des parties en présence, il en a été conclu que le Groupe Bigben exerçait depuis le 29 juillet 2019 le contrôle sur la Société Lunar Great Wall Studios S.r.l. et que cette Société devait être consolidée.

Conformément aux règles de la norme IFRS 3, un goodwill provisoire de 0,3 M€ avait ainsi été comptabilisé dans le bilan au 31 mars 2020. Au 31 mars 2021 la détermination de ce goodwill est définitive, sans modification par rapport à l'allocation provisoire du 31 mars 2020.

	<i>En milliers d'euros</i>
Immobilisations incorporelles	0
Immobilisations corporelles	56
Créances	66
IDA	457
Charges constatées d'avance	0
Disponibilités	0
Provisions pour risques	-11
Dettes	-950
<b>Total des actifs nets identifiables acquis</b>	<b>-383</b>
<b>Part des actifs nets identifiables acquis</b>	<b>-165</b>
Goodwill	345
Juste valeur de la contrepartie transférée	180

### **Spiders SAS**

Nacon avait acquis le 3 septembre 2019 en numéraire l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement Spiders SAS.

Deux compléments de prix relatifs à deux projets de développement en cours de la société Spiders pourront être versés entre 2022 et 2024. Ceux-ci sont plafonnés et conditionnés à l'atteinte d'un niveau de qualité et d'un nombre d'exemplaires des futurs jeux vendu.

Ces compléments de prix sont inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 2,4 M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition est basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon en date d'acquisition quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix et tiennent compte principalement des statistiques de ventes historiques de Spiders connues en date d'acquisition et de la note Metacritic obtenue pour son dernier jeu Greedfall sorti en septembre 2019 en prenant l'hypothèse que les prochains jeux développés connaîtront a minima le même succès.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Nacon pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier sera évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat jusqu'à son dénouement au plus tard en 2024.

Conformément aux règles de la norme IFRS 3, un goodwill provisoire de 5,3 M€ avait ainsi été comptabilisé dans le

bilan au 31 mars 2020. Au 31 mars 2021 la détermination de ce goodwill est définitive, sans modification par rapport à l'allocation provisoire du 31 mars 2020.

	<i>En milliers d'euros</i>
Immobilisations incorporelles	4 622
Immobilisations corporelles	29
Immobilisations financières	13
Impôts différés actifs	781
Créances	524
Disponibilités et divers	204
Charges constatées d'avance	10
Provisions pour risques	-59
Dettes financières	-131
Dettes diverses	-424
Juste valeur des obligations de performance restant à rendre	-4 440
<b>Total des actifs nets identifiables acquis</b>	<b>1 127</b>
Goodwil	5 273
Juste valeur de la contrepartie transférée	6 400

#### **Rapprochement des décaissements relatifs aux acquisitions avec les flux de trésorerie au 31 mars 2021 :**

Décaissements relatifs aux acquisitions de filiales nets de la trésorerie nette acquise	mar. 2021
Acquisition Neopica Srl	2 000
Acquisition Lunar Great Wall Studios Srl	39
Trésorerie nette acquise	-441
<b>Décaissements relatifs aux acquisitions de filiales nets de la trésorerie nette acquise</b>	<b>1 598</b>

#### **Test de valeur des Goodwill**

Le groupe réalise un test de dépréciation sur son UGT sur une base annuelle à la date de clôture (31 mars N) et lorsque des indices de perte de valeur ont été identifiés.

Au 31 mars 2021, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

#### **Test de dépréciation**

Hypothèses :

WACC	8.45%
Taux de croissance à l'infini	2.0%

Le WACC et le taux de croissance à l'infini tiennent compte du dynamisme du secteur d'activité dans lequel opère la société.

Test de sensibilité :

Valeur comptable de l'UGT *	<b>183 270 k€</b>
-----------------------------	-------------------

Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de réduction de l'EBITDA sur l'année N+3 :	<b>EBITDA</b>	<b>-43.00%</b>
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de baisse du taux d'EBITDA par rapport au chiffre d'affaires sur l'année N+3 :	<b>% EBITDA</b>	<b>-15.6 pts</b>
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de baisse du taux de croissance à l'infini :	<b>% taux de croissance à l'infini</b>	<b>-23.8 pts</b>
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de hausse du taux d'actualisation (WACC) :	<b>WACC</b>	<b>+12.6 pts</b>

\*la valeur comptable de l'UGT correspond à l'actif net économique incluant un niveau de BFR normatif

### **Principe Comptable - Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé**

*Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actif », une perte de valeur est enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable des immobilisations devient inférieure à leur valeur nette comptable.*

*La valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet de tests dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (goodwill et marques).*

*Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres Groupes d'actifs.*

*Etant donné la nouvelle organisation très intégrée de l'activité « Gaming », un grand nombre de coûts relatifs aux « Jeux Vidéo » et « Accessoires » sont mutualisés. Les clients « Jeux Vidéo » et « Accessoires » peuvent être communs. Le groupe ne détermine par conséquent pas de Résultat Opérationnel Courant par métier.*

*Les jeux développés par les studios acquis sont commercialisés par l'ensemble des entités du Groupe et notamment par Nacon S.A. pour les ventes digitales auprès des plateformes et consociers et participent par conséquent à la génération de cash flows global du Groupe. Les lignes éditoriales sont définies et travaillées par la Direction Générale du Groupe en coopération avec les studios.*

*Par conséquent, il n'a été identifié qu'une seule UGT au sein du secteur opérationnel unique du groupe Nacon : les goodwill issus des acquisitions de studios et des autres entités du groupe Nacon ont été affectés à cette unique UGT.*

*La valeur d'utilité de cette UGT est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie après impôt et actualisés. Le taux d'actualisation est déterminé à chaque clôture sur la base du coût du capital spécifique au Groupe.*

*Les cash-flows sont issus des cash-flows attendus sur 3 ans. Ils sont déterminés à partir du budget de l'année N+1, élaboré par les entités opérationnelles et validé par la Direction Générale du Groupe. Les cash flows des années suivantes (N+2 et N+3) sont estimés par application d'un taux de croissance en fonction des anticipations du management. Au-delà de cet horizon, des cash-flows sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.*

*Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les goodwill affectés à l'UGT puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'entité au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.*

◆ **Note 2 - Autres immobilisations incorporelles**

en milliers d'euros	mar. 2021	mar. 2020
<b>Valeur brute</b>	<b>174 502</b>	<b>134 844</b>
Amortissements	(78 222)	(62 574)
Dépréciation	(379)	(605)
<b>Valeur nette</b>	<b>95 901</b>	<b>71 665</b>

Valeurs brutes	Logiciels, Concessions et Brevets	Marques	Droit d' utilisation	Coûts de développement des jeux	Autres incorporels	TOTAL
<b>mar. 2019</b>	<b>709</b>	<b>8 363</b>	<b>0</b>	<b>78 353</b>	<b>574</b>	<b>87 997</b>
Acquisition	1 302	1 562	0	32 838	90	35 791
Variation de périmètre	80			5 919		5 998
Mise en place IFRS 16			5 057			5 057
Cessions						0
<b>mar. 2020</b>	<b>2 091</b>	<b>9 925</b>	<b>5 057</b>	<b>117 109</b>	<b>664</b>	<b>134 844</b>
Acquisition	323	773	2 427	48 482	202	52 206
Variation de périmètre	12					12
Transferts				(12 562)		(12 562)
Cessions						0
<b>mar. 2021</b>	<b>2 426</b>	<b>10 697</b>	<b>7 484</b>	<b>153 030</b>	<b>865</b>	<b>174 502</b>
Amortissements	Logiciels, Concessions et Brevets	Marques	Droit d' utilisation	Coûts de développement des jeux	Autres incorporels	TOTAL
<b>mar. 2019</b>	<b>(661)</b>	<b>(228)</b>		<b>(34 468)</b>	<b>(502)</b>	<b>(35 859)</b>
Dotations	(1 163)	(0)	0	(18 746)	(21)	(19 930)
Variation de périmètre	(79)			(5 767)		(5 846)
IFRS 16			(1 545)			(1 545)
Cessions						0
<b>mar. 2020</b>	<b>(1 903)</b>	<b>(228)</b>	<b>(1 545)</b>	<b>(58 980)</b>	<b>(523)</b>	<b>(63 179)</b>
Dotations	(103)	(0)	(1 287)	(26 515)	(66)	(27 971)
Variation de périmètre	(12)					(12)
Transferts				12 562		12 562
<b>mar. 2021</b>	<b>(2 018)</b>	<b>(228)</b>	<b>(2 831)</b>	<b>(72 934)</b>	<b>(589)</b>	<b>(78 601)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>407</b>	<b>10 469</b>	<b>4 652</b>	<b>80 096</b>	<b>276</b>	<b>95 901</b>

Le poste « Marques » est principalement constitué au 31 mars 2021 des marques du studio de développement Cyanide ainsi que de la marque RIG™ suite à l'acquisition sur l'exercice 31 mars 2019 de Cyanide et de l'acquisition des actifs RIG auprès de « Poly » sur l'exercice 31 mars 2020.

Le poste « Coûts de développement des jeux » représente les dépenses engagées au titre des développements de jeux commercialisés ou en cours de développement présentant des perspectives de commercialisation. Les montants des Crédits d'impôts Jeux Vidéo (CIJV) dont bénéficient les studios de développement du Groupe sont comptabilisés en réduction des coûts de développement.

### **Principe Comptable – Autres immobilisations incorporelles**

Les Marques ne sont pas amorties. Elles ne font pas l'objet d'un test de dépréciation individuel mais sont regroupées avec l'ensemble des goodwill et actifs de l'UGT dans le cadre d'un test de dépréciation annuel.

Les droits d'utilisation sont amortis sur la période contractuelle qui a été déterminée pour calculer la dette de loyers afférente.

Les logiciels informatiques acquis sont immobilisés et amortis sur une durée d'utilité de 3 ans. Les dépenses portant sur des marques générées en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges.

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement du Groupe sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et que le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif.

Les coûts de développement comptabilisés concernent essentiellement les coûts de développement de jeux commercialisés ou en cours de développement présentant des perspectives de commercialisation. Les dépenses de développement diminuées des éventuels crédits d'impôt afférents portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. A la clôture de chaque exercice ou dès l'apparition d'indicateurs de pertes de valeurs, pour chaque jeu, les chiffres d'affaires et marges prévisionnels font l'objet d'une estimation par la direction. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des jeux, une dépréciation est pratiquée.

Les coûts de développement des jeux sont amortis sur la durée de vie attendue des jeux (allant actuellement de 1 à 4 ans) en dégressif selon les perspectives de ventes associées qu'il s'agisse de support digital ou physique, à compter du lancement commercial du jeu. Contrairement à la présomption de la norme IAS 38, le rythme des produits tirés de l'activité de l'édition de jeux constitue une base appropriée pour évaluer la consommation des avantages économiques des jeux puisque les produits tirés de l'exploitation commerciale des jeux et l'utilisation des immobilisations incorporelles sont très fortement corrélés. Les droits associés aux jeux n'ont plus de valeur quand leur exploitation commerciale est achevée. Les durées d'amortissements des jeux sont amenées à évoluer en fonction des tendances du marché et des perspectives de ventes. Afin de tenir compte de la digitalisation du marché du jeu vidéo et de l'allongement de la durée durant laquelle des bénéfices économiques vont être obtenus, les modalités d'amortissement évoluent donc d'exercice en exercice.

#### ◆ Note 3 - Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	mar. 2021	mar. 2020
Valeur brute	4 826	4 084
Amortissements	(3 064)	(3 078)
Dépréciation		
Valeur nette	1 762	1 006

### **Principe Comptable – Immobilisations corporelles**

Conformément à la norme IAS 16 les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Lorsque des composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes et amorties sur leur durée d'utilité propre.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle et d'une éventuelle dépréciation à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service.

Sauf cas particulier, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégories Installations techniques	Méthode d'amortissement
Matériels et outillages	Linéaire, entre 5 et 8 ans
Agencement installations	Linéaire, entre 4 et 10 ans
Mobilier, matériel de bureau	Linéaire, entre 3 et 10 ans
Matériel de transport	Linéaire, entre 1 et 3 ans

Valeurs brutes	Terrains	Constructions	Installations techniques	TOTAL
<b>mar. 2019</b>	<b>45</b>	<b>568</b>	<b>2 790</b>	<b>3 402</b>
Acquisition	0	0	407	407
Variation de périmètre			275	275
Transferts				0
Cessions				0
Ecart Change				0
<b>mar. 2020</b>	<b>45</b>	<b>568</b>	<b>3 472</b>	<b>4 084</b>
Acquisition	0	0	1 149	1 149
Variation de périmètre			111	111
Transferts			(496)	(496)
Cessions			(22)	(22)
Ecart Change				0
<b>mar. 2021</b>	<b>45</b>	<b>568</b>	<b>4 214</b>	<b>4 826</b>
Amortissements	Terrains	Constructions	Installations techniques	TOTAL
<b>mar. 2019</b>	<b>0</b>	<b>(566)</b>	<b>(1 886)</b>	<b>(2 452)</b>
Dotations	0	0	(418)	(418)
Variation de périmètre			(208)	(208)
Transferts				0
Reprises				0
Ecart Change				0
<b>mar. 2020</b>	<b>0</b>	<b>(566)</b>	<b>(2 512)</b>	<b>(3 078)</b>
Dotations	0	(1)	(390)	(390)
Variation de périmètre			(91)	(91)
Transferts			496	496
Reprises				0
Ecart Change				0
<b>mar. 2021</b>		<b>(567)</b>	<b>(2 497)</b>	<b>(3 064)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>45</b>	<b>1</b>	<b>1 717</b>	<b>1 762</b>

♦ **Note 4 – Titres mis en équivalence**

Suite à la dissolution de l'entité Bigben Interactive USA le 17 août 2020, plus aucune société n'est intégrée selon la méthode de mise en équivalence dans les comptes du groupe au 31 mars 2021.

♦ **Note 5 – Autres actifs financiers non courants**

Valeurs nettes	Actifs à la juste Valeur par le Résultat	Dépôts de garantie	Autres titres	Autres créances	TOTAL
<b>mar. 2019</b>	<b>0</b>	<b>472</b>	<b>38</b>	<b>5</b>	<b>514</b>
Acquisition	0	546	0	0	546
Variation de périmètre		13			13
Transferts					0
Cessions					0
Ecart Change					0
<b>mar. 2020</b>	<b>0</b>	<b>1 031</b>	<b>38</b>	<b>5</b>	<b>1 073</b>
Acquisition	0	47	(0)	0	46
Variation de périmètre					0
Transferts					0
Cessions			(12)		(12)
Ecart Change					0
<b>mar. 2021</b>		<b>1 077</b>	<b>26</b>	<b>5</b>	<b>1 107</b>

**Principe Comptable – Actifs financiers**

**Actifs et passifs financiers non dérivés**

Les actifs et passifs financiers sont présentés en « non courants », exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « actifs courants », en « équivalents de trésorerie » ou en « passifs courants » selon les cas.

Les actifs financiers non dérivés comprennent :

- les actifs financiers non courants,
- les actifs financiers courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, et la trésorerie

**Evaluation et comptabilisation des actifs financiers**

Un actif financier est évalué au coût amorti si les conditions liées au modèle économique et aux caractéristiques des flux de trésorerie définies par IFRS 9 sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Il est initialement évalué à la juste valeur majoré des coûts de transaction directement liés, à l'exception des créances client sans composante de financement significative initialement évaluées au prix de la transaction selon IFRS 15. Ces actifs financiers sont dépréciés pour tenir compte des pertes de crédit attendues. Pour les créances clients et les actifs sur contrats, les pertes de crédit sont évaluées sur la durée de vie totale de ces actifs, selon la méthode simplifiée d'IFRS 9, sur la base d'une matrice de provisionnement.

◆ **Note 6 - Actifs d'impôts différés**

▶ Total Groupe

en milliers d'euros	mar. 2021	mar. 2020
IDA sur déficits reportables	846	1 307
IDA sur différences temporaires *	2 286	1 472
<b>ACTIF NET D'IMPOT DIFFERE</b>	<b>3 132</b>	<b>2 779</b>

Les IDA sur différences temporaires proviennent principalement des amortissements des coûts de développement des jeux.

▶ Détails IDA sur déficits reportable par entité

en milliers d'euros	au 01 avr. 2020	Activation	Utilisation	31/03/2021
Nacon SAS	0		0	0
Cyanide SAS	1 106		(477)	629
Lunar Great Wall Studios Srl	0	156	0	156
Kylotonn SAS	175		(175)	0
Neopica Srl		91	(31)	60
Nacon Gaming INC	26		(26)	0
<b>TOTAL DEFICIT REPORTABLE</b>	<b>1 307</b>	<b>247</b>	<b>(709)</b>	<b>846</b>

Compte tenu des perspectives de résultat à court et moyen terme des entités concernées, tous les déficits fiscaux (indéfiniment reportables) ont été activés.

⇒ Principe Comptable – Impôts

*Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.*

*Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.*

*L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, et (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.*

*Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.*

*Des impôts différés actifs sont constatés lorsqu'ils sont imputables sur des impôts différés passifs ou sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.*

*Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.*

◆ **Note 7 – Stocks**

en milliers d'euros	Accessoires	Jeux	Autre	Total mar. 2021	mar. 2020
Valeur brute	23 897	12 870	773	37 540	39 191
dont stocks physiques	20 427	12 870	773	34 070	37 744
dont stocks en transit	3 470			3 470	1 447
Perte de valeur	(5 472)	(7 010)	(12)	(12 494)	(11 774)
<b>Valeur nette</b>	<b>18 425</b>	<b>5 860</b>	<b>761</b>	<b>25 046</b>	<b>27 417</b>

Les stocks sont fabriqués par des usines tierces selon un cahier des charges strict transmis par Nacon. Les usines font l'objet d'audits de qualité préalablement à la mise en production. L'achat des matières premières est géré en majorité par ces usines, sauf pour certains composants critiques tels que les IC Sony (« chips » de sécurité) pour les manettes ou les emballages environnementaux que Nacon achète auprès de fabricants partenaires, ce qui lui permet de garantir une qualité stable.

⇒ Principe Comptable – Stocks

*Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks de chaque référence (accessoire ou jeux) est déterminé selon la méthode du Prix Moyen Pondéré (PMP). Conformément à IAS 2 – Stocks, ce coût prend en compte outre les frais de production, les frais accessoires, de logistique et de transport, pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent. Pour les stocks de boîtes de jeux sortis jusqu'au 31 mars 2019, une quote-part d'amortissement des frais de développement de chaque jeu vidéo était également prise en compte à hauteur du poids que représentent les ventes physiques par rapport aux ventes totales. Pour les nouveaux jeux commercialisés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, étant donné le poids prépondérant des ventes digitales et le niveau limité de production de stocks physiques de ces jeux, aucune quote-part d'amortissement des frais de développement de ces nouveaux jeux n'a été intégrée aux stocks afférents. Le coût est net des escomptes et des conditions différées obtenus des fournisseurs.*

*Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.*

*La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en fonction de leurs perspectives de vente et de leur antériorité.*

*Les articles en stocks sont dépréciés comme suit :*

- Le stock SAV (Services Après-Vente) est déprécié à 100 %
- A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en comparant le prix de vente moyen (sur les douze derniers mois) avec le Prix Moyen Pondéré et le cas échéant une dépréciation est comptabilisée
- Des dépréciations complémentaires sont comptabilisées par la Direction au cas par cas à l'article en fonction des perspectives de ventes
- En complément de ces approches, une dépréciation complémentaire est comptabilisée en fonction de l'antériorité du stock.

◆ **Note 8 – Créances clients**

en milliers d'euros	mar. 2021	mar. 2020
Clients et effets en portefeuille	47 762	40 057
Pertes de valeurs	(745)	(528)
<b>TOTAL CREANCES CLIENTS</b>	<b>47 017</b>	<b>39 529</b>

La société Nacon SA a recours à l'affacturage pour l'essentiel de ses clients. Le contrat de factoring n'est pas déconsolidant, les créances clients factorisées non réglées par les clients au 31 mars 2021 figurent dans le poste « Clients et effets en portefeuille » et s'élèvent à 2,0 M€ (contre 0,3 M€ au 31 mars 2020). Les créances sont

conservées au bilan dans le respect des règles IFRS 9 car les risques notamment de défaut de paiement et de taux d'intérêt ne sont pas transférés au factor.

► Concentration clients :

Le client le plus important du groupe représente 14.6 % du chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2021 (11.8% du chiffre d'affaires combiné au 31 mars 2020).

► Crédit client :

en milliers d'euros	mar. 2021		mar. 2020	
<b>Créances clients non échues</b>	<b>37 762</b>	<b>79%</b>	<b>18 426</b>	<b>46%</b>
<b>Créances clients échues</b>	<b>10 001</b>	<b>21%</b>	<b>21 631</b>	<b>54%</b>
Moins de 30 jours	7 179	72%	2 555	12%
30 à 60 jours	1 541	15%	13 180	61%
60 à 90 jours	297	3%	2 542	12%
90 à 120 jours	315	3%	2 053	9%
Plus de 120 jours	137	1%	890	4%
clients douteux	531	5%	411	2%
<b>Total clients et effets en portefeuille</b>	<b>47 762</b>		<b>40 057</b>	

La part des clients présentant un risque de perte de valeur dans les créances du Groupe Nacon est non significative.

Les clients de Nacon sont principalement des plateformes internationales et de grands groupes de distribution et qui règlent avec des délais rapides. Le groupe a donc analysé son portefeuille de clients par typologie et a observé que le risque de pertes prévisionnelles était très limité.

⇒ Risque de contrepartie

*Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. La gestion de ce risque sur les créances clients est prise en compte notamment par :*

- les procédures d'autorisation d'ouverture d'un nouveau compte client qui permettent de s'assurer de la solvabilité de tout nouveau client,
- le reporting mensuel client qui permet d'analyser la durée de crédit moyen accordé au client, le pourcentage et l'ancienneté de l'encours client.

*Par ailleurs, la typologie des principaux clients réguliers du groupe, à savoir les acteurs de la grande distribution européenne et les plateformes de distribution des jeux en version digitale dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le groupe. Les autres clients y compris l'intégralité des clients à l'export, font l'objet d'une assurance-crédit lorsque le Groupe est exposé.*

⇒ Principe Comptable – Créances clients

*Les créances commerciales et autres créances liées à l'activité opérationnelle sont comptabilisées au coût amorti qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale, diminuée des pertes de valeur enregistrées dans un compte spécifique de dépréciation. Les créances étant d'une maturité inférieure à un an, elles ne comportent pas de composante de financement significative.*

*Conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, le Groupe utilise le modèle simplifié de dépréciation des créances commerciales basé sur l'analyse des pertes attendues sur la durée de vie de la créance.*

◆ **Note 9 - Autres débiteurs**

en milliers d'euros	mar. 2021	mar. 2020
Etats et collectivités locales (hors IS)	3 648	5 675
Personnel	197	45
Avoirs Fournisseurs à recevoir	92	565
Charges constatées d'avance	1 788	1 250
Acomptes et avances sur commandes	2 328	
Comptes courants débiteurs *	1 585	3 637
Débiteurs divers	577	590
<b>TOTAL</b>	<b>10 214</b>	<b>11 63</b>

\* Les comptes courants débiteurs sont constitués de créances envers les sociétés du groupe Bigben

**Rapprochement des variations des créances d'exploitation avec les flux de trésorerie au 31 mars 2021 :**

	31/03/2021
Variation bilancielle des créances d'exploitation	6 754
Variations liées aux entrées dans le périmètre	100
Flux net de trésorerie - Créances d'exploitation	<b>6 854</b>

◆ **Note 10 – Trésorerie nette**

en milliers d'euros	mar. 2021	mar. 2020
Concours bancaires	(1 840)	(2 209)
Valeurs mobilières de placement	600	750
Trésorerie et équivalents de trésorerie	96 146	110 179
<b>Trésorerie nette</b>	<b>94 906</b>	<b>108 721</b>

⇒ Principe Comptable – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Actifs et passifs financiers non dérivés

Les actifs et passifs financiers sont présentés en « non courants » en notes 5 et 12, exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « actifs courants » (note 5), en « équivalents de trésorerie » (dans cette note) ou en « passifs courants » (note 12) selon les cas.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie, les comptes à terme qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (moins de 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du groupe constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

♦ **Note 11 – Avantages au personnel**

Provisions retraite

en milliers d'euros	01/04/2020	Dotations	OCI - Ecarts actuariels	Variation de périmètre	31/03/2021
Provisions pour retraite & assimilées	659	360	64		1 083
<b>TOTAL</b>	<b>659</b>	<b>360</b>	<b>64</b>	<b>0</b>	<b>1 083</b>

en milliers d'euros	01/04/2019	Dotations	OCI - Ecarts actuariels	Variation de périmètre	31/03/2020
Provisions pour retraite & assimilées	542	47		70	659
<b>TOTAL</b>	<b>542</b>	<b>47</b>	<b>0</b>	<b>70</b>	<b>659</b>

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de ces engagements des sociétés françaises, qui constitue l'essentiel des régimes de retraite à prestations définies, sont les suivantes :

Hypothèses retenues	mar. 2021	mar. 2020
Taux d'actualisation	0.86%	1.57%
Turnover	8% à 9%	7% à 8%
Table de mortalité	TF & TH 00.02	TF & TH 00.02
Taux d'évolution des salaires		
<i>Cadres</i>	2.0%	2.0%
<i>Agents de maîtrise</i>	2.0%	2.0%

Les rémunérations en actions et assimilé (AGA)

Se référer aux Notes 22 et 27

⇒ Principe Comptable – Engagements de retraites et assimilés

*Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers soit, des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.*

*Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.*

*Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.*

*Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :*

- une hypothèse de date de la retraite fixée à 65 ans pour les salariés français ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

*Ces évaluations sont effectuées tous les ans pour les principaux régimes.*

*Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ». Ils sont présentés au bilan dans la rubrique de capitaux propres « Autres éléments du résultat global » et ne sont pas recyclables dans le compte de résultat.*

◆ **Note 12 – Passifs financiers à long terme et à court terme**

en milliers d'euros	TOTAL	Échéance < 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
<b>Total des passifs financiers au 31 mars 2021</b>	<b>54 800</b>	<b>18 266</b>	<b>36 285</b>	<b>250</b>
Emprunt d'origine long terme	52 922	16 387	36 285	250
Concours bancaires courants	1 840	1 840		
Intérêts courus non échus	39	39		
Autres financements	0			
<b>Total des passifs financiers au 31 mars 2020</b>	<b>68 140</b>	<b>17 828</b>	<b>48 846</b>	<b>1 466</b>
Emprunt d'origine long terme	65 874	15 562	48 846	1 466
Concours bancaires courants	2 209	2 209		
Intérêts courus non échus	58	58		
Autres financements	0			

**Principe Comptable – Passifs financiers**

*Les passifs financiers sont présentés en « non courants », exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « passifs courants » selon les cas.*

*Les passifs financiers courants et non courants comprennent les emprunts bancaires, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.*

**Evaluation et comptabilisation des passifs financiers**

*Le Groupe comptabilise initialement les dettes émises et les passifs subordonnés à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.*

*Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.*

*Le Groupe classe les passifs financiers non dérivés dans la catégorie des autres passifs financiers. De tels passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.*

*Les autres passifs financiers comprennent les emprunts, les découverts bancaires, les dettes fournisseurs et autres créditeurs.*

▶ **Emprunts bancaires**

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2019, la Société Bigben Interactive avait contracté huit nouveaux emprunts bancaires moyen-terme pour un montant total de 29,0 M€ afin de financer l'acquisition des trois studios de développement Cyanide SA, Eko Software SAS et Kylotonn SAS ainsi que les coûts de développement de jeux vidéo.

Les emprunts souscrits par Bigben Interactive et relatifs au développement de l'activité Gaming ont été transférés à NACON dans le cadre de l'apport partiel d'actif.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020, la Société NACON avait contracté de nouveaux emprunts bancaires moyen-terme pour un montant total de 35,0 M€ afin de financer le développement de l'activité jeux, l'acquisition du studio de développement Spiders SAS, la prise de participation dans le studio RaceWard et l'acquisition des actifs de Plantronics Inc. (« Poly ») et de la marque RIG™.

Pour certains de ces emprunts, la Société s'est engagée à respecter des covenants financiers annuels.

Au 31 mars 2021, les ratios financiers concernés (ratio de couverture des frais financiers et ratio de Levier net) sont respectés. (se référer à la Note 30)

**Rapprochement des variations des passifs avec les flux de trésorerie liés aux activités de financement**

	Passifs		Capitaux propres	
	Découverts bancaires	Autres Emprunts	Reserves	Total
<b>Solde au 31 mars 2020</b>	<b>2 209</b>	<b>69 468</b>	<b>187 621</b>	<b>259 297</b>
<b>Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Cession / Acquisition d'actions propres			(30)	(30)
Encaissements provenant d'emprunts		2 750		2 750
Remboursement d'emprunts		(14 565)		(14 565)
Intérêts courus		(987)		(987)
<b>Total des variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>(12 802)</b>	<b>(30)</b>	<b>(12 832)</b>
Variations liées à des variations des taux de change		15		15
Variations des découverts bancaires	(369)			(369)
Intérêts courus		968		968
<b>Total des autres variations liées aux passifs</b>	<b>(369)</b>	<b>983</b>		<b>615</b>
<b>Total des autres variations liées aux capitaux propres</b>			<b>22 876</b>	<b>22 876</b>
<b>Solde au 31 mars 2021</b>	<b>1 840</b>	<b>57 649</b>	<b>210 467</b>	<b>269 957</b>

♦ **Note 13 – Impôts différés passifs**

Les impôts différés du Groupe avaient été réévalués suite à l'adoption de la loi de finances 2017 en France, qui prévoit un abaissement progressif du taux de l'impôt sur les sociétés de 33,33% à 25% pour toutes les sociétés, à horizon 2022.

Les impôts différés passifs correspondent principalement aux différences temporaires constatées sur les marques reconnues lors des acquisitions.

⇒ Principe Comptable – Impôts

*Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.*

*Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres (ou en autres éléments du résultat global) auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.*

*L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, et (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.*

*Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.*

*Des impôts différés actifs sont constatés lorsqu'ils sont imputables sur des impôts différés passifs ou sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.*

*Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.*

◆ **Note 14 – Provisions à long terme et à court terme**

**Au 31 mars 2021 :**

	01/04/2020	Variation de périmètre	Dotations	Reprises		Ecart de conversion	Autres	31/03/2021
				utilisées	non utilisées			
<b>Non courant</b>	<b>659</b>		<b>360</b>		<b>64</b>			<b>1 083</b>
Provisions pour risques								
- <i>social</i>								
- <i>fiscal</i>								
Provisions pour charges - autres								
Provisions engagements de retraite	<b>659</b>		<b>360</b>		<b>64</b>			<b>1 083</b>
<b>Courant</b>	<b>530</b>		<b>13</b>					<b>543</b>
Provisions pour risques	<b>530</b>							<b>543</b>
- <i>commercial</i>								
- <i>social</i>			<b>13</b>					<b>13</b>
- <i>autres</i>	<b>530</b>							<b>530</b>
Provisions pour charges - autres								
<b>TOTAL</b>	<b>1 189</b>		<b>373</b>		<b>64</b>			<b>1 626</b>

**Au 31 mars 2020 :**

	01/04/2019	Variation de périmètre	Dotations	Reprises		Ecart de conversion	Autres	31/03/2020
				utilisées	non utilisées			
<b>Non courant</b>	<b>542</b>	<b>70</b>	<b>47</b>					<b>659</b>
Provisions pour risques								
- <i>social</i>								
- <i>fiscal</i>								
Provisions pour charges - autres								
Provisions engagements de retraite	<b>542</b>	<b>70</b>	<b>47</b>					<b>659</b>
<b>Courant</b>	<b>530</b>							<b>530</b>
Provisions pour risques	<b>530</b>							<b>530</b>
- <i>commercial</i>								
- <i>social</i>								
- <i>autres</i>	<b>530</b>							<b>530</b>
Provisions pour charges - autres								
<b>TOTAL</b>	<b>1 072</b>	<b>70</b>	<b>47</b>					<b>1 189</b>

► Litige de propriété industrielle

Plusieurs procédures pour contrefaçon sont en cours et impliquent des tribunaux en Allemagne et en France. Elles concernent notamment des brevets, ainsi que des produits qui ne sont plus aujourd'hui commercialisés par Nacon. A ce stade des procédures très longues, la probabilité et le montant éventuel de sortie de ressources ne peuvent pas être estimés.

Néanmoins, une condamnation de 530 k€ pour concurrence déloyale ayant été prononcée à l'encontre de la société, une provision de ce montant a été constituée au 31 mars 2015.

Aucune provision supplémentaire n'a été comptabilisée dans les comptes du groupe au 31 mars 2021 et 31 mars 2020.

► Autres procédures

- Nacon avait assigné un fournisseur d'accessoires pour rupture abusive du contrat d'approvisionnement. Le 19 novembre 2019, la cour d'appel de Berlin avait proposé aux parties un accord transactionnel favorable à Nacon sur la base de la valeur du stock acquis par Nacon. Cette proposition avait été rejetée dans un premier temps par le fournisseur. Toutefois la Cour d'appel de Berlin a réitéré sa proposition d'accord judiciaire transactionnel en faveur des demandes de Nacon, ce que le fournisseur a finalement accepté. Ainsi, la Cour d'appel de Berlin a pu clôturer cette procédure une fois l'accord transactionnel signé et exécuté entre les parties consistant pour le fournisseur à régler à Nacon une indemnité financière (dommages intérêts et frais de procédure) et d'autre part au retrait par Nacon de son action judiciaire.

Par ailleurs, le Groupe est engagé dans d'autres procédures à l'encontre de certains de ses fournisseurs ou concurrents susceptibles d'aboutir à des conclusions positives en sa faveur :

- Un litige oppose un éditeur canadien à l'un des studios de Nacon SA, et porte sur la violation supposée d'un contrat de développement d'un jeu vidéo. Il a été porté devant la Cour supérieure du Québec en décembre 2017. La société Nacon SA, dans le cadre de sa défense déposée en avril 2018, met en exergue une demande manifestement mal fondée de cet éditeur et demande notamment à la Cour, de déclarer abusive la demande de cet éditeur et de le condamner à lui payer des dommages-intérêts sous la forme de ses honoraires d'avocats et de ses autres débours.
- Un différend oppose Nacon SA, l'un de ses studios à un donneur de licence et porte sur l'opposition non justifiée de ce dernier à la sortie d'un jeu vidéo. Nacon SA envisage d'introduire rapidement une action judiciaire pour déclarer abusive et non fondée l'opposition du donneur de licence et de le condamner à lui payer des dommages-intérêts en réparation du préjudice subi par Nacon SA et son studio.
- Un dernier litige oppose Nacon SA en tant qu'éditeur à un studio de développement étranger, et porte sur de prétendus manquements dans le cadre de relation contractuelle et notamment sur des réclamations relatives à la propriété intellectuelle qui apparaissent contestables à Nacon SA.

La société Nacon SA considère ces poursuites sans fondement, ces litiges ne présentant aucun caractère sérieux. A ce stade des procédures, la probabilité et le montant éventuel de sortie de ressources ne peuvent être estimés. Par conséquent, aucune provision n'a été enregistrée au 31 mars 2021.

⇒ Principe Comptable – Provisions

*Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente.*

*Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.*

*Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.*

◆ **Note 15 – Autres créiteurs**

en milliers d'euros	mar. 2021	mar. 2020
Etats et collectivités publiques (hors IS)	2 973	2 576
Personnel et organismes sociaux	5 193	3 871
Remises clients et clients créditeurs	3 982	3 761
Instruments financiers dérivés	183	
Dettes sur immobilisations	4	1 647
Produits constatés d'avance	1 184	2 326
Créditeurs divers (y compris dettes sur earn out)	3 982	3 708
<b>TOTAL</b>	<b>17 503</b>	<b>17 889</b>

## Rapprochement des variations des dettes d'exploitation avec les flux de trésorerie au 31 mars 2021 :

	31/03/2021
Variation bilancielle des dettes d'exploitation	6 516
Variation dette sur acquisitions de filiales	600
Variations liées aux entrées dans le périmètre	1 127
Flux net de trésorerie - Dettes d'exploitation	8 243

### ◆ Note 16 – Capitaux propres

<b>Nombre d'actions au au 31 mars 2019</b>	<b>0</b>
Paiement dividende en actions	
Augmentation de capital	84 908 919
Actions gratuites émises	
<b>Nombre d'actions au au 31 mars 2020</b>	<b>84 908 919</b>
Paiement dividende en actions	
Augmentation de capital	
Actions gratuites émises	
<b>Nombre d'actions au au 31 mars 2021</b>	<b>84 908 919</b>

Le capital social est composé de 84.908.919 actions d'une valeur nominale de 1 €.

La Société Nacon n'ayant été créée que le 18 juillet 2019, aucun capital social n'existait au 2019. Son capital social s'élevait à 10 000 Euros au 18 juillet 2019 puis, suite à l'apport partiel d'actifs réalisé au 31 octobre 2019 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2019, il a été réhaussé à 65.097.988 euros composé de 65.097.988 actions Nacon de nominal 1 EUR.

L'arrêté comptable définitif ayant été établi postérieurement lors de l'approbation des comptes semestriels du 25 novembre 2019, l'actif net apporté réel tel qu'il ressort des comptes sociaux de chacune des sociétés, s'est établi à 65.603.700 Euros. En conséquence et conformément aux dispositions du Traité d'Apport, le complément constaté du montant de 515.712 Euros a été compensé, par la société Nacon, par l'inscription de ce montant en prime d'apport au passif du bilan de la société Nacon.

En date du 4 mars 2020, suite au succès rencontré par l'Offre au public avec un prix d'action fixé à 5,50€ souscrite quatre fois (OPO souscrite à hauteur de 7,7 M€ avec exercice intégral de la clause d'extension, et souscription intégrale du PG), le Conseil d'administration de la Société a constaté la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris et a voté une augmentation de capital de 18.181.819 € par émission de 18.181.819 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1€) chacune, assortie d'une prime d'émission totale de 81.818.185,50 euros (soit une prime d'émission de 4,50 euros par action ordinaire). En conséquence, le capital social s'est établi à cette date à la somme de 83.279.807 euros, divisé en 83.279.807 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1€) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, et afin d'assurer la stabilisation du cours de l'action de la Société dans le cadre de son introduction en bourse, le Conseil d'administration de la Société a consenti, le 28 février 2020, à Louis Capital Markets en qualité d'agent stabilisateur, une option de surallocation permettant la souscription, au prix de l'offre soit à 5,50€, d'un nombre maximum de 1.818.181 actions nouvelles supplémentaires. Cette option de surallocation pouvait être exercée jusqu'au 27 mars 2020.

Le cours de l'action s'étant maintenu à un niveau stable, l'agent stabilisateur a notifié à la Société, le 26 mars 2020, l'arrêt des opérations de stabilisation, étant précisé que les actions de la Société offertes dans le cadre de l'opération de surallocation ont été souscrites à hauteur de 9M€. Suite à l'exercice partiel de l'option de surallocation, le Conseil d'administration de la Société a décidé une augmentation de capital d'un montant de 1.629.112 euros, par l'émission de 1.629.112 actions nouvelles supplémentaires, au prix de 5,50 € chacune, soit 1 euro de valeur nominale et 4,50 € de prime d'émission représentant une souscription d'un montant total supplémentaire, prime d'émission incluse, de 8.960.116 euros.

En conséquence, le nombre total d'actions de la Société émises dans le cadre de son introduction en bourse s'élève à 19.810.931 actions nouvelles, soit 23,33 % du capital de la société et portait ainsi la taille de l'émission à 109 M€. Le capital social de la Société est désormais composé de 84.908.919 actions.

Bigben Interactive SA détient donc 76,67% du capital de la Société depuis le 26 mars 2020 et conserve le contrôle de NACON SA à l'issue de cette opération.

Suite aux attributions d'actions gratuites du 7 septembre 2020 et du 26 octobre 2020, une réserve spéciale indisponible égale au montant nominal des 1.167.265 actions Nacon attribuées, soit 1.167.265 Euros, a été constituée. Au 31/03/21 cette réserve est comptabilisée dans le poste « Reserves consolidées » du bilan consolidé.

Tableau récapitulatif des mouvements du capital social :

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions		Augmentation de capital			Valeur nominale par action	Capital social après opération	Prix par action
		Nombre d'actions émises	Nombre cumulé d'actions en circulation	Capital social émis	Prime d'émission ou d'apport	Produit brut de l'augmentation de capital			
18/07/2019	Constitution (apport en numéraire)	10.000	10.000	10.000 €	/	10.000 €	1,00 €	10.000 €	1,00 €
01/10/2019	Apport partiel d'actif	65.087.988	65.097.988	65.087.988 €	/	65.087.988 €	1,00 €	65.097.988 €	1,00 €
28/02/2020	Augmentation de capital (offre au public)	18.181.819	83.279.807	18.181.819 €	81.818.185,50 €	100.000.004,50 €	1,00 €	83.279.807 €	5,50 €
26/03/2020	Augmentation de capital (option de surallocation)	1.629.112	84.908.919	1.629.112 €	7.331.004 €	8.960.116 €	1,00 €	84.908.919 €	5,50 €

Toutes les actions donnent droit aux actifs résiduels de la Société. Les porteurs d'actions ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont décidés, et bénéficient d'un droit de vote par action aux assemblées générales. S'agissant des actions de la Société détenues par le Groupe, tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation.

► Actions propres

Un contrat de liquidité a été conclu au cours de l'exercice 2019/20 avec la société LOUIS CAPITAL MARKETS UK LLP. Ce contrat d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, a pris effet le 27 mars 2020. La signature de ce contrat de liquidité fait suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 400 000 € en espèces a été affectée au compte de liquidité.

*Nombre d'actions et cours moyens des transactions :*

Période	Solde début de période	Achats	Apports	Ventes	Solde fin de période
mar. 2019 - mar. 2020		16 142		182	<b>15 960</b>
mar. 2020 - mar. 2021	<b>15 960</b>	270 706		254 781	<b>31 885</b>

Période	Achats	Ventes
mar. 2019 - mar. 2020	4.6764	5.0428
mar. 2020 - mar. 2021	6.3185	6.5638

## 2.4.2 Notes complémentaires au compte de résultat

### ♦ Note 17 – Chiffre d'affaires

#### ▶ Chiffre d'affaires par catégorie de produits

en milliers d'euros	Cumul 12 mois		Contribution	
	mar. 2021	mar. 2020	mar. 2021	mar. 2020
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>177 834</b>	<b>129 427</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<i>dont</i> Accessoires	103 119	52 596	58%	41%
Jeux physiques	18 407	21 825	10%	17%
Jeux digitaux	50 633	48 940	28%	38%
Autres	5 676	6 067	3%	5%

Le chiffre d'affaires "Autres" correspond au reliquat de chiffre d'affaires hors Gaming réalisé par certaines filiales du groupe, compte tenu des modalités de détournages réalisées en Septembre 2019 à la création du groupe.

#### ▶ Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

en milliers d'euros	Cumul 12 mois		Contribution	
	mar. 2021	mar. 2020	mar. 2021	mar. 2020
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>177 834</b>	<b>129 427</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>
<i>dont :</i> France	28 939	27 419	16.3%	21.2%
Export	148 895	102 008	84%	79%

Chiffre d'Affaires Export par zone Géographique	148 895	102 008	100.0%	100.0%
Europe	85 338	66 098	57.3%	64.8%
Amérique du Nord	50 632	24 754	34.0%	24.3%
Asie	12 599	10 678	8.5%	10.5%
Afrique	327	478	0.2%	0.5%

La répartition ci-dessus correspond à une typologie des ventes par pays de clients facturés. Ainsi, les chiffres indiqués ci-dessus sont identiques aux informations indiquées dans le paragraphe 2.3.6 des présentes annexes des comptes.

⇒ Principe Comptable – Revenus

*Le chiffre d'affaires est évalué à partir de la contrepartie spécifiée dans un contrat signé avec un client.*

- Vente de jeux retail et vente d'accessoires : Le chiffre d'affaires généré par la vente de boîtes de jeux vidéo et les accessoires est comptabilisé à la date de livraison des produits aux distributeurs, déduction faite, le cas échéant, des remises commerciales et d'une estimation des réductions de prix que Nacon sera amené à octroyer en cas d'écoulement insuffisant dans les surfaces de vente des distributeurs.
- Vente de jeux digitaux : le chiffre d'affaires est constaté à partir de la date de mise à disposition du contenu aux consociers ou plateformes. Nacon agit en tant que principal vis-à-vis des consociers et plateformes auxquels les masters des jeux sont transmis (et non vis-à-vis des utilisateurs finaux) et reconnaît ainsi en chiffre d'affaires les montants prévus aux contrats avec ces consociers et plateformes (et non les montants facturés aux clients finaux). Les montants garantis sont reconnus en chiffre d'affaires dès la mise à disposition du master du jeu et les montants additionnels (royautés) qui dépendent des ventes futures sur les consoles et plateformes sont reconnus au moment où ces ventes sont réalisées. En fin d'exercice, la société estime le chiffre d'affaires de royautés non encore facturées sur la base des ventes réalisées sur chaque plateforme. Le cas échéant, des produits constatés d'avance sont comptabilisés pour différer la reconnaissance en chiffre d'affaires des sommes facturées aux consociers et plateformes au titre de ventes dont le contenu n'a pas encore été mis à disposition des clients à la date de clôture. Nacon ne commercialise pour l'instant pas de jeux vidéo ayant une composante « Online services » ou « Live Ops » permettant à un joueur de bénéficier de services en ligne (nouveaux contenus, mises à jour gratuites, contenu téléchargeable premium et autres add-ons qui prolongent la durée de vie du jeu). Ces services pourraient constituer au regard d'IFRS 15 une obligation distincte dont le chiffre d'affaires serait à reconnaître en fonction du rythme de réalisation de ces services additionnels.

◆ Note 18 – Achats consommés

en milliers d'euros	mar. 2021	mar. 2020
Marchandises	(81 970)	(57 345)
Variation stock marchandises	(1 651)	7 885
Perte de valeur consommée	(720)	(916)
<b>TOTAL</b>	<b>(84 342)</b>	<b>(50 377)</b>

en milliers d'euros	mar. 2021	mar. 2020
Provision pour dépréciation des stocks	(12 494)	(11 774)

Les Achats consommés englobent les coûts de fabrication des jeux physiques vendus ainsi que le coût des ventes des accessoires de jeux.

La variation de perte de valeur consiste en la variation des dotations de dépréciation de stock.

◆ Note 19 – Autres produits opérationnels

en milliers d'euros	mar. 2021	mar. 2020
Subventions	17	3
Autres produits	1 172	702
<b>TOTAL</b>	<b>1 189</b>	<b>705</b>

♦ **Note 20 – Autres achats et charges externes**

en milliers d'euros	mar. 2021	mar. 2020
Achats non stockés	(459)	(260)
Sous-traitance	(2 060)	(1 674)
Loyers	(503)	(204)
Entretiens – réparations	(609)	(687)
Primes d'assurances	(325)	(202)
Autres services extérieurs	(64)	(37)
Personnel extérieur	(168)	(295)
Honoraires	(3 802)	(3 331)
Frais de R&D	(395)	(445)
Publicité	(4 508)	(6 808)
Transports sur vente	(2 810)	(2 238)
Frais de déplacements	(149)	(1 297)
Frais de communication	(1 011)	(980)
Frais et services bancaires	(202)	(289)
Autres charges externes	(984)	(527)
<b>TOTAL</b>	<b>(18 047)</b>	<b>(19 272)</b>

♦ **Note 21 - Paiement fondé en actions - Plan d'actions gratuites et stock-options**

La charge IFRS 2, correspondant à la juste valeur des plans d'actions gratuites en cours dont sont susceptibles de bénéficier les salariés du Groupe Nacon et comptabilisée avec pour contrepartie les réserves, s'élève :

- sur l'exercice 2019/2020 à 2,0 M€ Euros
- sur l'exercice 2020/2021 à 5,1 M€ Euros

Se référer également à la Note 27 qui traite du nombre d'actions gratuites acquises ou attribuées sur la période aux salariés bénéficiaires du Groupe Nacon.

♦ **Note 22 - Autres éléments opérationnels non récurrents**

Aucun élément opérationnel non-récurrent significatif pour l'exercice 2020/2021.

♦ **Note 23 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence**

(cf Note 4)

Sur l'exercice 2019/20, le résultat de -1 K€ correspondait à la quote-part de résultat mis en équivalence de la joint-venture Bigben USA Inc, société dissoute le 17 août 2020.

◆ **Note 24 – Résultat financier**

en milliers d'euros	mar. 2021	mar. 2020
Autres intérêts et produits assimilés	182	31
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>182</b>	<b>31</b>
Intérêts sur financement moyen terme	(835)	(963)
Autres intérêts financiers	(182)	(33)
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>(1 017)</b>	<b>(996)</b>
<b>RESULTAT FINANCIER HORS CHANGE</b>	<b>(835)</b>	<b>(965)</b>
Gain de change	1 926	1 002
Perte de change	(2 597)	(656)
<b>Résultat de change</b>	<b>(671)</b>	<b>346</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(1 506)</b>	<b>(619)</b>

La perte de change inclut la valorisation des instruments financiers dérivés est de 183K€ au 31 mars 2021 (cf note 34).

◆ **Note 25 – Impôts sur les bénéfices**

en milliers d'euros	mar. 2021	mar. 2020
Impôt exigible	7 971	3 047
Impôt différé	(250)	1 658
<b>TOTAL</b>	<b>7 721</b>	<b>4 705</b>

en milliers d'euros	mar. 2021	mar. 2020
Résultat consolidé avant impôt et perte de valeur et résultat des activités abandonnées et MEE	25 967	19 962
Taux d'imposition de Nacon SA (Mère)	28.80%	31.00%
Impôt théorique	(7 479)	(6 188)
Charges d'impôts	(7 721)	(4 705)
<b>Ecart à analyser</b>	<b>(242)</b>	<b>1 483</b>
IS sur différences permanentes	516	1 864
Comptabilisation d'impôts sans base	(1 210)	(517)
Différence de taux	595	410
Autres	(142)	(274)
<b>Ecart analysé</b>	<b>(242)</b>	<b>1 483</b>

La société Nacon SA en qualité de Société Mère a opté le 15 juin 2020, pour le régime d'intégration fiscale applicable aux groupes de sociétés, en application des articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. Cette option a pris effet à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2020. La Société Mère et les Sociétés Filiales sont des sociétés françaises, passibles de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun. Elles clôturent à ce jour leur exercice social le dernier jour du mois de mars de chaque année.

Le périmètre d'intégration fiscale est constitué par la Société Mère et les Sociétés Filiales membres du Groupe d'Intégration à savoir les sociétés:

- SAS Games.fr
- SAS Cyanide

- SAS Eko Software
- SAS Kylotonn
- SAS Spiders

Le taux d'imposition de la société mère est de 28.80%.

Les différences permanentes proviennent des crédits d'impôt CIJV. L'écart de comptabilisation d'impôts sans base est lié à la charge IFRS2 sur plan d'actions gratuites, l'écart de différence de taux est essentiellement dû au taux d'imposition plus faible de la filiale hongkongaise.

⇒ Principe Comptable – Impôts

*Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.*

*Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.*

*Se référer aux notes 6 et 13 pour les calculs d'impôts différés actifs et passifs*

#### ♦ Note 26 – Résultat par action - Paiement fondé en action

##### ▶ Résultat par actions :

Le capital social est composé de 84.908.919 actions d'une valeur nominale de 1 €.

en euros	mar. 2021	mar. 2020
<b>Résultat Net - Part du Groupe</b>	<b>18 297 197</b>	<b>15 300 490</b>
Nombre moyen pondéré d'actions	84 877 034	67 964 615
Effet dilutif des futures attributions gratuites – Plans AGA	1 161 505	
Nombre moyen d'actions après dilution	86 038 539	67 964 615
Nominal des actions (en euro)	1.00 €	1.00 €
<b>Résultat de base par action</b>	<b>0.22</b>	<b>0.23</b>
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>0.21</b>	<b>0.23</b>

##### **Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat par action**

	mar. 2021	mar. 2020
Actions ordinaires – APA	84 908 919	65 097 988
Prorata temporis des actions émises		2 882 587
Actions auto-détenues	(31 885)	(15 960)
<b>Nombre moyen pondéré d'actions</b>	<b>84 877 034</b>	<b>67 964 615</b>
Actions émises au cours de l'exercice	0	19 810 931
Prorata temporis des actions émises	0	2 882 587

⇒ **Principe Comptable – Résultat par action**

*Le résultat par action est obtenu en divisant le Résultat Net - Part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.*

► Actions gratuites :

- Les plans d'actions gratuites 2008, 2010, 2011, 2016 et 2018 sont achevés (actions Bigben Interactive attribuées aux salariés de Nacon SA).
- 19.799 Actions Gratuites Bigben Interactive avait été attribuées par le Conseil d'administration de Bigben Interactive du 26 novembre 2018 à certains hommes clés de studios nouvellement acquis. L'acquisition définitive au bout d'un an était liée à une condition de présence continue. La condition de présence des salariés concernés ayant été respectée, l'attribution définitive des 19.799 actions gratuites à ces salariés a eu lieu le 26 novembre 2019.
- Le Conseil d'administration du 4 septembre 2019 avait attribué 221.822 Actions Gratuites Bigben Interactive aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe NACON. L'acquisition définitive au bout d'un an était liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. L'ensemble des entités du Groupe ayant rempli leur condition de performance dans leur intégralité ou partiellement, il a été en conséquence procédé à l'émission le 7 septembre 2020 de 218 355 actions nouvelles par incorporation de réserves.
- Le Conseil d'administration de Nacon SA du 7 septembre 2020 a attribué 1.123.983 Actions Gratuites Nacon aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe Nacon soit 512 bénéficiaires. L'acquisition définitive au bout d'un an ou trois ans est liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites Nacon définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles Nacon par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 1.123.983 actions attribuées, soit 1.123.983 €uros, ayant été constituée lors de l'attribution.
- Le Conseil d'administration de Nacon SA du 26 octobre 2020 a attribué 43.282 Actions Gratuites Nacon à certains managers clés de studios du Groupe Nacon nouvellement acquis. L'acquisition définitive au bout de trois ans est liée à une condition de présence continue.

**Récapitulatif des actions gratuites attribuées aux bénéficiaires du Groupe Nacon :**

Date d'attribution du plan (CA)	26/11/2018	04/09/2019	07/09/2020	26/10/2020
Période d'acquisition	1 an	1 an	1 an / 3 ans	3 ans
Période de conservation	2 ans	2 ans	2 ans / -	-
Nombre d'actions gratuites initialement attribuées	19 799	221 822	1 123 983	43.282
Nombre d'actions actuellement attribuées au 31 mars 2021	19 799	218 355	N/A	N/A
Nombre d'actions attribuables au 31 mars 2021	N/A	N/A	1 123 983	43.282
Cours de l'action à la date d'annonce du plan	7,72	12,0	6,55	6,93
Juste valeur par action à la date d'attribution	7,52	11,54	6,49	7,45

⇒ Principe Comptable – Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

*En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que les attributions d'actions gratuites accordées aux salariés réglées en instruments de capitaux propres doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur des droits à actions gratuites attribuées est déterminée par un cabinet expert extérieur sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction.*

## 2.4.3 Autres informations

### ◆ Note 28 – Dividendes

Aucun dividende n'a été distribué par la société NACON au cours des deux derniers exercices.

Le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 31 mai 2021, de ne pas soumettre au vote de l'Assemblée Générale qui se réunira le 30 juillet 2021 de distribution de dividende au titre de l'exercice 2020/2021.

### ◆ Note 29 – Engagements hors bilan

#### ▶ Garanties accordées

Engagements donnés	par	Bénéficiaire	mar. 2021	mar. 2020	Objet de l'engagement
Garantie bancaire	Cyanide SAS	BRED	180	500	Nantissement du fonds de commerce Cyanide SAS
Garantie bancaire	Cyanide SAS	HSBC	198	500	Nantissement du fonds de commerce Cyanide SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	CIC	2 250	5000	Nantissement des titres Cyanide SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	Banque Postale	2 364	5000	Nantissement des titres Cyanide SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	CIC	1 015	2000	Nantissement des titres Kylotonn SAS
Garantie bancaire	Kylotonn SAS	HSBC	358	358	Nantissement du fonds de commerce Kylotonn SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	CIC	2 800	4000	Nantissement des titres Spiders SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	BPI	773	773	Retenues de garantie sur plusieurs emprunts souscrits entre 2017 et 2019

### ◆ Note 30 – Covenants bancaires

Afin de financer les acquisitions des quatre studios de développement Cyanide SAS, Kylotonn SAS, Eko Software SAS et Spiders SAS ainsi que les coûts de développement d'Édition, la Société Nacon SA a obtenu plusieurs prêts remboursables sur 5 ans avec les covenants suivants :

covenants	valeur cible	statut
<b>Ratio de couverture des frais financiers</b> (EBITDA / Frais financiers)	<b>&gt; 6</b>	Respecté
<b>Ratio de levier net</b> (Dettes financières nettes / EBITDA)	<b>&lt; 2</b>	Respecté

Suite au transfert des emprunts lors de l'apport partiel d'actif de Bigben Interactive vers Nacon, les établissements bancaires concernés ont réappliqué les mêmes covenants à la Société Nacon.

Tous les covenants sont respectés au 31 mars 2021.

◆ Note 31 – Instruments financiers (complément sur l'application IFRS 7)

au 31 mars 2021

en milliers d'euros	Valeur nette comptable	Valeur par catégorie d'instruments				JUSTE VALEUR		
		Actifs à la juste valeur par le résultat	Actifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le résultat	Passifs au coût amorti	Cours cotés	Modèle interne avec des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables
Titres de participation		0					0	0
Autres immobilisations financières long terme	1 107		1 107				1 107	1 107
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>1 107</b>	<b>0</b>	<b>1 107</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 107</b>	<b>0</b>
Créances clients	47 017		47 017				47 017	47 017
Autres débiteurs	10 214		10 214				10 214	10 214
Trésorerie et équivalents de trésorerie	96 746	96 746				96 746		96 746
<b>Actifs financiers courants</b>	<b>153 977</b>	<b>96 746</b>	<b>57 231</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>96 746</b>	<b>57 231</b>	<b>0</b>
<b>ACTIFS</b>	<b>155 084</b>	<b>96 746</b>	<b>58 338</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>96 746</b>	<b>58 338</b>	<b>0</b>
<b>Passifs financiers à long terme</b>	<b>(36 535)</b>				<b>(36 535)</b>		<b>(36 535)</b>	<b>(36 535)</b>
Passif financiers à court terme	(18 266)				(18 266)	(1 840)	(16 426)	(18 266)
<i>dont emprunts à long terme</i>	(16 426)				(16 426)		(16 426)	(16 426)
<i>dont concours bancaires courants</i>	(1 840)				(1 840)	(1 840)		(1 840)
Fournisseurs	(21 181)				(21 181)		(21 181)	(21 181)
Autres créditeurs	(17 503)			(2 583)	(14 919)		(17 503)	(17 503)
<i>dont autres passifs financiers courants</i>	(17 319)			(2 400)	(14 919)		(17 319)	(17 319)
<i>dont Instruments dérivés passif</i>	(183)			(183)			(183)	(183)
<b>Passifs financiers courants</b>	<b>(56 950)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(2 583)</b>	<b>(54 366)</b>	<b>(1 840)</b>	<b>(55 110)</b>	<b>0</b>
<b>PASSIFS</b>	<b>(93 484)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(2 583)</b>	<b>(90 901)</b>	<b>(1 840)</b>	<b>(91 644)</b>	<b>0</b>

au 31 mars 2020

en milliers d'euros	Valeur par catégorie d'instruments					JUSTE VALEUR			
	Valeur nette comptable	Actifs à la juste valeur par le résultat	Actifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le résultat	Passifs au coût amorti	Cours cotés	Modèle interne avec des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation	38	38						38	38
Autres immobilisations financières long terme	1 035		1 035				1 035		1 035
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>1 073</b>	<b>38</b>	<b>1 035</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 035</b>	<b>38</b>	<b>1 073</b>
Créances clients	39 529		39 529				39 529		39 529
Autres débiteurs	11 763		11 763				11 763		11 763
Trésorerie et équivalents de trésorerie	110 929	110 929				110 929			110 929
<b>Actifs financiers courants</b>	<b>162 221</b>	<b>110 929</b>	<b>51 291</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>110 929</b>	<b>51 291</b>	<b>0</b>	<b>162 221</b>
<b>ACTIFS</b>	<b>163 294</b>	<b>110 967</b>	<b>52 327</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>110 929</b>	<b>52 327</b>	<b>38</b>	<b>163 294</b>
<b>Passifs financiers à long terme</b>	<b>(50 312)</b>				<b>(50 312)</b>		<b>(50 312)</b>		<b>(50 312)</b>
Passif financiers à court terme	(17 828)				(17 828)	(2 209)	(15 619)		(17 828)
<i>dont emprunts à long terme</i>	(15 619)				(15 619)		(15 619)		(15 619)
<i>dont concours bancaires courants</i>	(2 209)				(2 209)	(2 209)			(2 209)
Fournisseurs	(19 570)				(19 570)		(19 570)		(19 570)
Autres créditeurs	(17 889)			0	(17 889)		(17 889)		(17 889)
<i>dont autres passifs financiers courants</i>	(17 889)				(17 889)		(17 889)		(17 889)
<i>dont Instruments dérivés passif</i>	0			0	0		0		0
<b>Passifs financiers courants</b>	<b>(55 287)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(55 287)</b>	<b>(2 209)</b>	<b>(53 078)</b>	<b>0</b>	<b>(55 287)</b>
<b>PASSIFS</b>	<b>(105 599)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(105 599)</b>	<b>(2 209)</b>	<b>(103 391)</b>	<b>0</b>	<b>(105 599)</b>

► Principe de détermination de la juste valeur :

La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation, soit à des fins d'informations données en annexes. La juste valeur est déterminée :

- Soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés tels que les cours à terme ou les courbes de taux (niveau 2) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables ou de cours coté.

*Prix cotés sur un marché actif (niveau 1) :*

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Pour le Groupe, seuls les disponibilités et les concours bancaires courants sont valorisés sur cette base.

*Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant des données observables sur les marchés (niveau 2) :*

Les instruments financiers dérivés (swaps de taux et FX TARN) sont négociés sur des marchés sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments dérivés.

								Au 31 Mars 2021, en milliers				
Type de contrat	Devise	Position	Statut	Date de souscription	Échéance	Nominal en USD (milliers)	Strike	Montant accumulé en USD	Montant levé en USD	Montant accumulé net des levées en USD	Montant maximal restant à accumuler en USD	Valeur mark to market en EURO
TARN	USD	Achat	Actif	28/05/2020	15/06/2021	10 800	1.166	400	400	0	0	100
							1.1325	1 100	1 100	0	0	
							1.114	6 600	6 600	0	2 200	
TARN	GBP	Vente	Actif	20/01/2021	25/01/2022	4 240	0.865	640	640	0	3 440	83
												183

Pour les dettes et créances à moins d'un an et les dettes à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

♦ **Note 32 – Echancier contractuel des décaissements**

Les tableaux suivants présentent, pour les passifs financiers comptabilisés (hors concours bancaires courants, affacturage et intérêts courus non échus), l'échéancier contractuel des décaissements.

**Mars-21**

en milliers d'euros	Moins 1 an	1 a 2 ans	2 a 3 ans	3 a 4 ans	4 a 5 ans	5 ans et +	TOTAL
Emprunts et dettes	16 387	15 756	11 704	6 888	1 936	250	52 922
Dettes sur loyers	1 757	1 584	667	297	307	76	4 689
<b>Total passifs financiers</b>	<b>18 144</b>	<b>17 340</b>	<b>12 371</b>	<b>7 185</b>	<b>2 243</b>	<b>326</b>	<b>57 611</b>

en milliers d'euros	Moins 1 an	Plus 1 an	TOTAL
Fournisseurs	21 181		21 181
Autres créditeurs	14 503	3 000	17 503
Passif impôt exigible	6 759		6 759

**Mars-20**

en milliers d'euros	Moins 1 an	1 a 2 ans	2 a 3 ans	3 a 4 ans	4 a 5 ans	5 ans et +	TOTAL
Emprunts et dettes	15 562	16 409	15 347	11 162	5 928	1 466	65 874
Dettes sur loyers	1 545	1 096	539	132	106	118	3 536
<b>Total passifs financiers</b>	<b>17 107</b>	<b>17 505</b>	<b>15 886</b>	<b>11 294</b>	<b>6 034</b>	<b>1 584</b>	<b>69 410</b>

en milliers d'euros	Moins 1 an	Plus 1 an	TOTAL
Fournisseurs	19 513	57	19 570
Autres créditeurs	15 395	2 494	17 889
Passif impôt exigible	1 468		1 468

Les passifs à plus d'un an du poste « Autres créditeurs » consistent en des dettes d'earn out constatées sur des acquisitions de studios de développement.

♦ **Note 33 - Ventilation des dettes financières par échéance et par nature**

**Mars-21**

en milliers d'euros	Moins 1 an	1 a 2 ans	2 a 3 ans	3 a 4 ans	4 a 5 ans	5 ans et +	TOTAL
Taux fixe	16 387	15 756	11 704	6 888	1 936	250	52 922
% / total 1	31%	30%	22%	13%	4%	0%	100%
Taux variable							0
% total 2	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>16 387</b>	<b>15 756</b>	<b>11 704</b>	<b>6 888</b>	<b>1 936</b>	<b>250</b>	<b>52 922</b>

**Mars-20**

en milliers d'euros	Moins 1 an	1 a 2 ans	2 a 3 ans	3 a 4 ans	4 a 5 ans	5 ans et +	TOTAL
Taux fixe	15 562	16 409	15 347	11 162	5 928	1 466	65 874
% / total 1	24%	25%	23%	17%	9%	2%	100%
Taux variable							0
% total 2	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>15 562</b>	<b>16 409</b>	<b>15 347</b>	<b>11 162</b>	<b>5 928</b>	<b>1 466</b>	<b>65 874</b>

♦ **Note 34 – Risque de change sur les approvisionnements**

L'essentiel du risque de change correspond aux achats d'accessoires gaming en USD effectués par Nacon France.

en milliers d'euros	mar. 2021	mar. 2020
Nacon France	(29 047)	(23 540)
<b>TOTAL</b>	<b>(29 047)</b>	<b>(23 540)</b>
<b>Sensibilité au taux du \$</b>		
+ 10% = profit	(2 641)	(2 140)
-10% = surcoût	3 227	2 616

⇒ Risque de marché

*Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.*

*La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.*

**Risque de change**

*Alors que l'essentiel des ventes du Groupe est effectué en euros, une part importante des achats du Groupe sont libellés en USD ce qui génère un risque de change pour le Groupe. Dans le cadre de la gestion du risque de change, le Groupe a souscrit des instruments financiers dérivés complexes (cf. note 39).*

*Les cours de référence interne sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaire sur les marges.*

*Par ailleurs, les actifs monétaires ainsi que l'endettement du groupe est exclusivement en devise euro.*

♦ **Note 35 – Gestion du risque de taux**

Il n'existe pas de couverture de taux en place.

⇒ Risque de marché

*Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.*

*La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.*

**Risque de taux**

*Dans le cadre du financement de son exploitation, le Groupe utilise des financements à taux fixe, qu'il s'agisse de concours bancaires court terme ou de la dette moyen terme historique de Nacon.*

*Il n'existe plus depuis juillet 2016 de couverture de taux en place.*

♦ **Note 36 – Gestion du risque de liquidité**

Le risque de liquidité est géré comme suit :

⇒ Risque de liquidité

*Le groupe Nacon gère le risque de liquidité en s'assurant de l'existence de lignes de crédit court et moyen terme suffisantes au regard de son activité et des variations qu'entraînent celle-ci en matière de besoin en fond de roulement et de remboursement des échéances. Il finance son activité à court terme également par le recours à l'affacturage, à l'escompte (selon les territoires et les contreparties) et à d'autres solutions alternatives de financement.*

♦ **Note 37 – Autres informations sur les contrats avec les clients**

- Carnet de commandes : Compte tenu de l'absence de contrat d'une durée supérieure à 1 an, aucune information n'est présentée au titre du carnet de commandes.
- Actifs et passifs des contrats clients :

Au 31 mars 2021 :

en milliers d'euros	Solde en début de période	Variation	Solde en fin de période
Actifs de contrats	39 529	7 488	47 017
Passifs de contrats	6 087	(921)	5 167

Au 31 mars 2020 :

en milliers d'euros	Solde en début de période	Variation	Solde en fin de période
Actifs de contrats	32 970	6 558	39 529
Passifs de contrats	7 526	(1 439)	6 087

Les passifs de contrats au 31/03/21 sont composés de :

- remises client à payer pour 3 982 K€
- factures client émises mais comptabilisées en chiffre d'affaires au moment de la sortie des jeux pour 1 184 K€.

Les passifs de contrats au 31/03/20 étaient composés de :

- remises client à payer pour 3 761 K€. Ces remises ont été déduites de paiements effectués par les clients au cours de l'exercice 2020/21.
- factures client émises mais comptabilisées en chiffre d'affaires au moment de la sortie des jeux pour 2 326 K€.

Les actifs de contrats au 31/03/21 sont composés de :

- factures à établir pour 7 535 K€
- créances clients nettes de provisions pour 39 482 K€

Les actifs de contrats au 31/03/20 étaient composés de :

- factures à établir pour 7 595 K€. Ces factures à établir ont fait l'objet de facturations au cours de l'exercice 2020/21
- créances clients nettes de provisions pour 31 934 K€

#### 2.4.4 Informations relatives aux parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent les opérations commerciales ou financières réalisées entre la société Nacon SA, ses filiales, les autres sociétés du Groupe Bigben et ses dirigeants (mandataires sociaux ou membres du Comité Exécutif), et principalement les opérations d'achats et de ventes de marchandises.

##### **Transactions avec ses dirigeants**

Un contrat de travail a été conclu entre la Société et Monsieur Laurent HONORET en qualité de Directeur Stratégie et Développement Business. Ce contrat de travail se cumule avec son mandat social comme cela est autorisé, conformément à la recommandation n°15 du Code Middlednext.

La conclusion de ce contrat de travail constitue une convention réglementée qui a été autorisée par le Conseil d'administration du 27 avril 2020 et a pris effet le 2 mai 2020.

##### **Transactions entre entreprises liées**

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, les refacturations ci-dessous ont existé de manière effective entre certaines entités du Groupe Bigben, notamment la maison mère du Groupe Bigben, Bigben Interactive SA et les entités du Groupe Nacon. Ces refacturations ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les principaux flux intra-groupe de la société Nacon consistent ainsi en :

##### **A l'intérieur du Groupe Nacon :**

- des facturations de coûts de développement des studios du Groupe à la société NACON SA : chaque studio développe des jeux dont le coût unitaire s'établit généralement à plusieurs millions d'euros et est divisé en « milestones » sur la durée du développement du jeu (généralement deux ans). Ces milestones sont payés par NACON SA aux studios.
- l'approvisionnement de NACON SA en produits Accessoires auprès de la société NACON HK Ltd : NACON HK Ltd négocie les prix auprès de ses sous-traitants chinois en charge de la fabrication des produits du Groupe, suit leur production sous l'angle « assurance qualité », et est en charge de la logistique et de l'acheminement de ces produits vers l'entrepôt de Lauwin Planque pour NACON SA. Ce sont ces prestations de services qui font l'objet d'une facturation de NACON HK Ltd à NACON SA. Les filiales de distribution européennes de NACON SA s'approvisionnement ensuite en produits Groupe auprès de la société NACON SA
- une convention de trésorerie est en place entre le studio Kylotonn SAS et NACON; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées
- une convention de trésorerie a également été mise en place entre Nacon Gaming Inc et NACON SA; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées

##### **Avec le Groupe Bigben Interactive (maison-mère) :**

- une refacturation des prestations logistiques (entreposage, préparation de commandes et expéditions) fournies par l'entrepôt logistique de Lauwin Planque, détenu par Bigben Interactive SA, à la Société NACON SA et à ses filiales, s'établissant à 2.5% du chiffre d'affaires brut avant toute réduction de prix ou escompte, hors taxes des Produits et hors ventes digitales de jeux vidéo réalisé par NACON SA. Cette convention a été conclue à des conditions normales de marché et notamment la rémunération de ces prestations qui s'inscrit dans le cadre de pratiques comparables observées auprès de prestataires externes ;
- de manière résiduelle, l'approvisionnement

- en produits audio par la société Bigben Interactive SA auprès de certaines filiales<sup>31</sup> de Nacon qui continuent à vendre de façon limitée d'autres produits du Groupe Bigben en sus des produits gaming de NACON ; les produits concernés Audio consistent en des enceintes bluetooth, barres de sons, etc.
  - par la société Bigben Connected SAS auprès de ces de ces mêmes filiales en produits Mobile : les produits concernés Mobile consistent en des accessoires pour téléphone portable (câbles, coques et écrans de protection, etc.)
  - Ces ventes représentaient pour ces filiales de distribution au 31 mars 2020 : 6,1 M€ soit 4,7% du chiffre d'affaires annuel du groupe NACON,
- une refacturation croisée mensuelle de services administratifs fournis par Bigben Interactive SA ou NACON SA, s'établissant à 23 800 € en faveur de Bigben Interactive SA et à 48 800 € en faveur de NACON SA (en montants compensés : à 25 K€ par mois en faveur de NACON SA),
  - un loyer pour les bureaux ainsi que l'espace commun mis à disposition par Bigben Interactive SA à NACON SA dans ses locaux, s'établissant à 0,2 M€ par an; cette convention a été conclue dans des conditions normales de marché ;
  - une convention de trésorerie a également été mise en place entre Bigben Interactive et NACON; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées

#### Avec les filiales du Groupe Bigben Interactive

- La filiale Bigben Espana refacture à sa société sœur Nacon Gaming Espana les services administratifs fournis par des salariés travaillant sur les deux sociétés.
- La filiale Bigben HK Ltd de Hong Kong refacture à sa société sœur Nacon HK Ltd les services administratifs fournis par quelques salariés travaillant sur les deux sociétés.

### **Transactions avec les mandataires sociaux ou membres du Comité Exécutif**

#### ◆ Rémunérations des mandataires sociaux

en milliers d'euros	Avantages à court terme	PIDR <sup>(1)</sup>	Paiements fondés en action
au 31 mars 2020	724	0	18
au 31 mars 2021	874	6	1 361

<sup>(1)</sup> Avantages postérieurs à l'emploi

---

<sup>31</sup> Préalablement à l'apport partiel d'actifs d'octobre 2019 de Bigben Interactive au profit de NACON, les filiales Bigben Interactive Italia, Bigben Interactive Belgium, Bigben Interactive GmbH et Games.fr réalisaient moins de 2m€ de chiffre d'affaires sur l'Audio et le Mobile. Il a été décidé lors de l'apport partiel d'actif d'octobre 2019 de ne pas les « scinder », c'est-à-dire de ne pas créer une 2ème filiale locale pour accueillir l'activité Audio/Telco qui n'aurait pas eu la taille critique pour exploiter cette activité en stand alone. Ce chiffre d'affaires rentre dans la catégorie « Autres » du chiffre d'affaires de NACON.

♦ Rémunération du Comité Exécutif

**Rémunération du Comité Exécutif**

en milliers d'euros	Avantages à court terme	PIDR (1)	Paiements fondés en action
au 31 mars 2020	865	0	46
au 31 mars 2021	929	11	1 659

(1) Avantages postérieurs à l'emploi

Le Comité exécutif de Nacon SA est composé de cinq membres.

Lors de l'établissement des comptes combinés, aucune ventilation de leur rémunération n'a été faite entre Bigben Interactive SA et Nacon SA. L'intégralité de leur rémunération a été incorporée chez Nacon SA. Ils ont ainsi été considérés comme ayant fait partie du Comité exécutif de Nacon SA comme si celui-ci avait existé dans sa forme actuelle lors des exercices clos aux 31 mars 2020 et 31 mars 2019.

Il est à noter qu'un contrat de travail a été conclu entre la Société et Monsieur Laurent HONORET en qualité de Directeur Stratégie et Développement Business. Ce contrat de travail se cumule avec son mandat social comme cela est autorisé, conformément à la recommandation n°15 du Code Middlednext.

La conclusion de ce contrat de travail constitue une convention réglementée qui a été autorisée par le Conseil d'administration du 27 avril 2020 et a pris effet le 2 mai 2020 (se référer à la section 17.1 « opérations intra-groupe ou avec des apparentés »).

♦ Transaction avec les principaux dirigeants et administrateurs

Néant.

**2.4.5 Honoraires des commissaires aux comptes**

en milliers d'euros	mar. 2021			mar. 2020		
	KPMG	FMA	Autres cabinets	KPMG	FMA	Autres cabinets
<b>Honoraires des CAC</b>						
<b>Certification des comptes</b>	<b>109</b>	<b>104</b>	<b>160</b>	<b>90</b>	<b>104</b>	<b>189</b>
Emetteur	90	90		90	90	
Sociétés intégrées globalement	19	14	160		14	189
<b>Services autres que la certification des comptes</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>26</b>	<b>542</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
Emetteur (1)	7	1		542	20	
Sociétés intégrées globalement			26			20
<b>Autres prestations</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>116</b>	<b>105</b>	<b>186</b>	<b>632</b>	<b>124</b>	<b>209</b>

(1) Mars 2020 : dont 536k€ d'honoraires d'audit liés à l'introduction en bourse de NACON SA